

10977A44

LA PRESSE

SOUS LE CONSULAT ET SOUS L'EMPIRE

10977 A 44

LA PRESSE

SOUS LE CONSULAT ET SOUS L'EMPIRE

DISCOURS

prononcé par M. VAN SCHOOR

Avocat général à la Cour de cassation

A L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 2 OCTOBRE 1899

ET DONT LA COUR A ORDONNÉ L'IMPRESSION



BRUXELLES

IMPRIMERIE BRUYLANT-CHRISTOPHE & C^{ie},

ÉMILE BRUYLANT, Successeur

Rue de la Régence, 67

—
1899

COUR DE CASSATION DE BELGIQUE

La Presse sous le Consulat et sous l'Empire

DISCOURS

prononcé par M. VAN SCHOOR, avocat général

A L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 2 OCTOBRE 1899

ET DONT LA COUR A ORDONNÉ L'IMPRESSION

L'honneur qui m'échoit aujourd'hui de porter la parole dans l'imposante solennité de cette audience a dépassé mon attente. Je n'osais l'entrevoir que dans les perspectives lointaines du douteux avenir. C'est à la bienveillante confiance du chef vénéré de ce parquet que je le dois; qu'il me permette de lui en témoigner ma sincère gratitude.

Quel sujet digne de votre attention puis-je aborder devant vous? Ferai-je entendre ici l'austère langage du droit, de ce droit, dont vous êtes l'expression vivante et que vous consacrez chaque jour d'une main ferme et sûre? Le disciple n'a rien à apprendre à ses maîtres. Des recherches d'un ordre différent ont captivé mes loisirs à l'époque où j'étais revêtu des hautes fonctions que j'ai résignées pour siéger avec vous.

Souffrez que je reste moi-même en les continuant sous vos yeux.

Les longues mercuriales, je le sais, n'ont pas cours parmi vous. Ménageant votre patience, je réserve pour l'impression une notable partie de ce travail.

Inscrite au premier rang dans notre pacte fondamental, la liberté de la presse garantit et protège nos droits les plus sacrés; elle est l'essence et la vie du régime sous lequel se déploie notre activité nationale. A cette heure indécise où, dans d'autres pays, les plus condamnables excès mettent en péril cette liberté précieuse, quand les meilleurs esprits, en face de ce débordement de calomnies, d'invectives et d'outrages que certains journaux amoncellent sous leurs pas, se demandent avec angoisse si le salut public ne commande point de limiter, par des lois restrictives, leur funeste puissance, il peut paraître utile de rechercher dans l'histoire quel a été le sort des peuples qui, à l'extrême licence, ont vu succéder l'asservissement complet de la pensée humaine. Glorieuse à tant de titres, l'épopée impériale nous fournit sur ce point un tableau saisissant; elle fera, si vous y consentez, l'objet de cette étude.

Au cours de la Révolution française, la presse, affranchie de ses liens, est devenue l'arbitre de l'opinion, qu'elle dirige à son gré. Elle règne, elle gouverne, elle condamne, elle proscriit. L'antique monarchie et ses institutions tant de fois séculaires s'écroulent à sa voix; le roi, que ses clameurs ont voué au supplice, gravit les degrés de l'échafaud. Signalés par elle à la vindicte publique comme des conspirateurs et des traîtres, les chefs de l'armée sont immolés à leur tour. L'émeute, à son appel, mutile la Convention; elle paye elle-même le plus large tribut à la fièvre de sang allumée par ses soins; ses athlètes et ses héros ont disparu dans la tourmente: Marat, Danton, Camille Desmoulins, Robespierre et tant

d'autres; l'intolérance jacobine lui a porté des coups retentissants; ses plus intrépides défenseurs ont péri; lassée de ses excès, la faveur populaire s'est retirée d'elle; la République qu'elle a créée, a placé de ses mains le bâillon sur ses lèvres. Les temps sont mûrs; l'ère du césarisme peut s'ouvrir.

Déjà dans la poussière des batailles, resplendissant de l'éclat de sa jeune gloire, prêt à paraître sur la scène à la minute propice, a surgi le soldat victorieux dont le génie va précipiter la nation dans une voie nouvelle; déjà sa grande ombre se dessine redoutable dans les fonds vaporeux qui voilent l'avenir, déjà son intervention impérieuse et hautaine s'est manifestée dans l'État. Le 18 fructidor est son œuvre.

« Brisez les presses, supprimez les journaux réfractaires à vos « vues », a-t-il écrit au Directoire; et le Directoire, obéissant à sa voix, anéantit d'un trait de plume la plus noble conquête de la Révolution, la liberté de penser et d'écrire, qui semblait à tous les yeux impérissable comme elle.

Cinquante journaux sont proscrits, leurs rédacteurs sont déportés sous l'horrible climat de la Guyane, et les feuilles qu'on laisse vivre sont placées sous le joug abaissant de la police. A d'autres époques, cet acte audacieux eût déchaîné des tempêtes, le sang eût coulé à flots dans les rues de Paris et le gouvernement, téméraire auteur d'un pareil attentat, fût sorti en lambeaux de l'étreinte de la foule. Elle demeure impassible et à la date néfaste où, pour la première fois, le journalisme succombe, pas un cri ne s'élève pour le défendre. Ce sont là les fruits amers de la licence de la presse. Quand elle a tout attaqué, tout détruit, les institutions, les croyances et les hommes, elle est la première victime de la réaction que provoquent ses fureurs, et sa chute, au début, n'éveille dans les masses que l'indifférence ou le dédain.

Le coup d'État accompli, ce coup d'État qui prépare son règne, l'habile général s'est retranché dans sa prudente

réserve. Son temps n'est point encore venu; toute pensée ambitieuse paraît étrangère à son âme. Au moment où la paix de *Campo-Formio* va se conclure, il écrit aux Directeurs dont il sent le besoin d'endormir les défiances :

« Il ne me reste plus qu'à rentrer dans la foule, à reprendre
« le soc de Cincinnatus et à donner l'exemple du respect pour
« les magistrats et de l'aversion pour le régime militaire qui
« a détruit tant de républiques et perdu plusieurs États (1). »

Ce régime, qui devait l'asseoir sur le trône, allait conduire un peuple de plus aux portes du tombeau.

L'aube nouvelle a lui. Grandi par la prestigieuse expédition d'Égypte, où le législateur s'est révélé à côté du conquérant, Bonaparte est maître de la France. Le 18 brumaire a courbé la nation sous sa loi. Battue par la tempête, épuisée et meurtrie, assaillie au dehors par les puissances coalisées, déchirée à l'intérieur par les troubles civils sans cesse renaissants, lasse de la liberté, dont elle n'a connu que les orages, avide avant tout de repos, elle se précipite avec ivresse dans la servitude.

A l'origine, quelle habileté, quelles ressources infinies, quel art merveilleux de commander aux hommes! Le décor du gouvernement représentatif masque avec soin l'autorité d'un seul : un Sénat, régulateur suprême, qui élit les pouvoirs et veille sur la Constitution, un Conseil d'État qui élabore les lois, un Tribunat qui les discute, un Corps législatif qui les vote et, planant au-dessus de tout, le peuple souverain. L'édifice est superbe; il ne lui manque, pour résister au temps, que cette garantie dernière de tous les droits, qui met à l'abri du vertige et de l'erreur le génie lui-même, la liberté de la presse.

Les portes de la France sont rouvertes aux proscrits. Les survivants du terrible comité de Salut public et les déportés

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. III, p. 374, n° 2296.

de fructidor, Carnot, Barère, Vadier, Fontanes, Suard, Barbé-Marbois, Barthélemy et leurs compagnons d'infortune, ont repris le chemin de la patrie. La plupart ne tardent point à peupler les conseils du gouvernement, qui avec une sagesse exemplaire, dans une pensée de paix et de concorde, recueille, en répandant indistinctement sur eux ses bienfaits, les représentants de tous les partis. Les cent bouches de la presse le répètent avec orgueil : « La Révolution est arrivée à son « terme, son œuvre est accomplie. »

Dans le régime nouveau, les anciens journalistes, échappés au naufrage, occupent les meilleures places. Sieyès, Garat, François de Neufchâteau, Cabanis, Grégoire siègent au Sénat. Roederer, l'un des principaux inspirateurs du 18 brumaire, refuse d'y entrer. Il dirige l'une des sections du Conseil d'État, où Regnaud de Saint-Jean-d'Angely l'accompagne. Andrieux, Marie-Joseph Chénier, Benjamin Constant, Daunou brillent parmi les tribuns. Fontanes présidera bientôt le Corps législatif, avec l'urbanité et l'élégance qui lui ont conquis le premier rang dans la presse royaliste. Barère seul est tenu à l'écart. Ses honteuses carmagnoles et ses lâches palinodies, les mots cruels sortis de ses lèvres, que la peur avait glacées : *On ne frappe les rois qu'à la tête ; il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ; la terreur est à l'ordre du jour ; les fédéralistes ont vécu, le peuple seul est immortel ;* son abominable projet de passer au fil de l'épée tous les prisonniers anglais, l'ont marqué du sceau de la réprobation. En vain a-t-il offert au Premier Consul cet encens que sa main idolâtre prodiguait jadis à Robespierre et à Marat, en vain dans une longue épître, publiée par *le Moniteur* (19 frimaire an VIII), lui a-t-il écrit dans son style ampoulé : « Vous avez eu le dévouement de « Curtius, vous aurez la sagesse de Solon », en lui rappelant avec art que ses premiers succès au siège de Toulon furent célébrés à la tribune par le proconsul tout-puissant, aujour-

d'hui prosterné à ses pieds ; rien n'y a fait. Même à côté des terroristes et des régicides qui remplissent les avenues du pouvoir, son front flétri ne peut être souffert. C'est pour des services occultes qu'on le réserve.

Après le 18 brumaire, le sort de la presse périodique est resté en suspens. Pour conjurer l'orage, elle s'est enrôlée sans réserve sous les drapeaux du vainqueur, qu'elle accable de ses louanges. Jettera-t-il sur elle un regard de pitié? Lui rendra-t-il au moins une liberté précaire? Il ne peut s'y résoudre. L'ancien général en chef de l'armée d'Italie n'a point perdu la mémoire de ses démêlés avec les feuilles royalistes. Le journalisme subira le plus dur esclavage ; il ne vivra qu'à ce prix.

Déjà un censeur vigilant, que le gouvernement dirige, lui a été donné. Dès le 7 nivôse an VIII, *le Moniteur universel* est devenu le journal officiel de la République. Il publie les actes de l'autorité, répand les nouvelles de l'armée, rend compte des séances du Corps législatif, ouvre ses colonnes aux détails de l'administration et consacre de nombreux articles aux sciences, aux arts, aux voyages, aux découvertes utiles. Écho de la pensée du maître, il rectifie les bruits que le pouvoir désavoue, censure l'opinion lorsqu'elle s'égaré, et fait entendre à ses confrères de la presse une voix menaçante dès que leur ligne de conduite ne cadre plus avec les vues du chef de l'État.

Voici sa première note officielle. Elle se rapporte à notre pays ; nous la citons à ce titre : « *L'Ami des lois* assure que « les brigandages se renouvellent dans la Belgique de la « manière la plus effrayante. Les bons citoyens apprendront « avec intérêt que cette assertion est totalement dénuée de « fondement (1). »

Que *l'Ami des Rois* y prenne garde. C'est faire injure au Premier Consul que de révoquer en doute la sécurité qu'il a

(1) *Moniteur* du 11 nivôse an VIII.

rendue aux provinces conquises. La vie de ce journal sera courte, s'il se permet souvent de semblables écarts.

Le Tribunat a pris ses fonctions au sérieux. Des paroles, que le souffle de la Convention semble enflammer encore, ont retenti dans son enceinte. Relégué au Palais-Royal, dont les alentours ont un fâcheux renom, il discute la convenance du choix de ce palais. « C'est dans ce jardin, » s'écrie le tribun Duveyrier, « que le généreux Camille, donnant le signal d'un « mouvement glorieux, arbora notre cocarde civique, ce beau « trophée qui enfanta tant de prodiges. Rendons grâce au « gouvernement de nous faire apercevoir ce lieu où, si l'on « osait parler d'une idole de quinze jours, nous rappellerions « qu'on vit abattre une idole de quinze siècles (1). »

Le trait était vif; il n'était pas fait pour plaire à l'idole de quinze jours. Le lendemain, un article du *Moniteur*, dicté par le chef de l'État, compara les tribuns de France à leurs ancêtres de Rome et en quelques mots dédaigneux tança ces esprits turbulents, sans cesse à l'affût d'une célébrité dange-reuse pour la République (2).

Peu de jours après, un projet de loi relatif aux délibérations des corps constitués et à leurs rapports réciproques n'obtint, à la suite d'un remarquable discours de Benjamin Constant, qui en proposa le rejet, qu'une majorité de 54 voix contre 26. Un nouvel article du *Moniteur* fut consacré aussitôt à cette opposition naissante : « Chacun a soif de gloire, » y lisait-on, « chacun veut confier son nom aux cent bouches de la Renom- « mée, et quelques gens ignorent qu'on parvient moins sûre- « ment à la considération par l'empressement à bien dire que « par la constance à servir utilement, obscurément même, le « public qui applaudit et qui juge (3). »

(1) *Moniteur* du 14 nivôse an VIII.

(2) *Ibid.*, 15 nivôse an VIII.

(3) *Ibid.*, 18 nivôse an VIII.

Du Tribunat, l'opposition menace de s'étendre à la presse, toujours prompte à lancer dans le public des récits peu favorables aux détenteurs du pouvoir. C'est ce que fait ressortir *le Moniteur* du 23 nivôse, en s'élevant à la fois et contre les déclamations de la tribune et contre les fausses nouvelles des journaux, qui font revivre par leurs excès les époques les plus néfastes de la Révolution.

En face de ce péril, que grossit sa pensée, le Premier Consul n'hésite point. La presse est condamnée sans retour. C'est alors que paraît le célèbre arrêté du 27 nivôse an VIII, qui jusqu'à la chute de l'Empire formera le code exclusif du journalisme. « Considérant, » y est-il dit, « qu'une partie des « journaux qui s'impriment dans le département de la Seine « sont des instruments dans les mains des ennemis de la « République et que le gouvernement est chargé plus spéciale- « ment par le peuple français de veiller à sa sûreté; » Préambule sévère sous lequel s'abritent les dispositions draconiennes qui vont suivre :

« ART. 1^{er}. Le ministère de la police ne laissera, pendant « toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer « que les journaux ci-après désignés : *le Moniteur universel*, « *le Journal des débats et décrets*, *le Journal de Paris*, *le bien* « *Informé*, *le Publiciste*, *l'Ami des lois*, *la Clef des cabinets*, « *le Citoyen français*, *la Gazette de France*, *le Journal des* « *hommes libres*, *le Journal du soir*, par les frères Chaigneau, « *le Journal des défenseurs de la patrie*, *la Décade philoso-* « *phique*, et les journaux s'occupant exclusivement de sciences, « arts, littérature, commerce, annonces et avis.

« ART. 2. Le ministre de la police générale fera incessam- « ment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans « les autres départements.

« ART. 3. Le ministre de la police générale veillera à ce « qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le

« département de la Seine que dans les autres départements
« de la République.

« ART. 4. Les propriétaires et rédacteurs des journaux
« conservés par le présent arrêté se présenteront au minis-
« tère de la police pour justifier de leur qualité de citoyens
« français, de leur domicile et de leur signature et promet-
« tront fidélité à la Constitution.

« ART. 5. Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux
« qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte
« social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des
« armées, ou qui publieront des invectives contre les gouver-
« nements et les nations amies ou alliées de la République,
« lors même que ces articles seraient extraits des feuilles
« étrangères (1). »

Plus de vain déguisement. Le servage est complet; le journalisme indépendant et libre a vécu. Treize feuilles sont conservées à Paris; les autres, et elles sont nombreuses encore, sont, du jour au lendemain, sans avis préalable, condamnées à périr. La presse départementale est livrée, elle aussi, au bon vouloir de la police. Tout article qui déplaît, entraîne la suppression du journal qui l'insère. Dix ans sont à peine écoulés depuis le jour glorieux où la tribune de l'Assemblée constituante vit proclamer, dans l'immortelle *Déclaration des droits*, comme un dogme sauveur, la liberté de la presse, palladium des autres libertés, apanage précieux de l'humanité, aussi indispensable au citoyen que l'air qu'il respire. Voilà où l'ont conduite les excès de la Révolution. Un simple arrêté des consuls, et tout rentre dans le néant.

Le choix des feuilles autorisées à vivre s'est fait avec discernement. L'antique *Gazette de France*, vieille de près de deux siècles, et le *Journal de Paris*, que l'ancien régime a vu

(1) *Moniteur* du 29 nivôse an VIII.

naître, ont échappé l'un et l'autre au désastre. Le *Moniteur universel*, que son caractère officiel préserve de la foudre, et le *Journal des débats*, qui sous ce régime de compression, grâce à l'habileté de ses rédacteurs, va croître et prospérer au milieu des orages, objet perpétuel des défiances du pouvoir, le *Publiciste*, où brille une phalange d'économistes, de philosophes et d'écrivains dont le nom a vaincu le temps, Suard, Dupont de Nemours, Barante, l'abbé Morellet, Guizot, qu'attend une renommée si pure, et la *Clef des cabinets*, où Garat, Fontanes et Gérard de Rayneval apportent le tribut de leur collaboration enviée, occupent bientôt les sommets du journalisme. La hache des consuls les a tous épargnés. A côté d'eux, l'*Ami des lois* et le *bien Informé*, dont les titres heureux constituent le principal élément de succès, le *Journal des hommes libres*, le *Citoyen français*, le *Journal du soir*, le *Journal des défenseurs de la patrie* et la *Décade philosophique*, qui compte dans son personnel des membres du Tribunat, Say, Ginguené, Andrieux, se partagent à des degrés divers la faveur du public. Ils doivent à la modération comme au mérite de leurs rédacteurs l'avantage de figurer parmi les survivants de cette terrible journée, considérée à bon droit comme la Saint-Barthélemy de la presse parisienne.

A cette heure de lassitude, les deux larges courants d'idées que le souffle de la Révolution a développés à sa flamme conservent encore dans le journalisme leurs organes et leurs apôtres, assagis sous le joug.

L'esprit philosophique compte parmi ses adeptes le *Journal de Paris*, le *Publiciste*, la *Décade philosophique*, le *bien Informé*, le *Journal des défenseurs de la patrie*, et à l'avant-garde, avec un certain vernis révolutionnaire dont il n'a pu entièrement se dégager, le *Journal des hommes libres*.

Les tendances religieuses et conservatrices trouvent, sous des nuances, diverses leur écho dans la *Gazette de France*,

fidèle aux traditions monarchiques, dans *le Journal des débats*, qui prélude, sous l'intelligente direction des frères Bertin, ses nouveaux acquéreurs, à la haute destinée que le temps lui prépare, et dans *le Mercure de France*, ressuscité de ses cendres, rendu à la vie, sous l'égide du gouvernement, par une souscription qui lui procure une clientèle d'élite ; le plus grand génie littéraire de l'époque, Chateaubriand, y livrera bientôt ses premiers combats.

Telle apparaît la presse à l'aube du Consulat. La main pesante du ministre de la police générale, l'ancien proconsul de la Convention, le terroriste Fouché, la contient. Au-dessus de lui, le maître suprême, Bonaparte, la surveille de son côté avec une vigilance qui ne se dément jamais. Même au cours de ses expéditions les plus aventureuses, son œil défiant reste fixé sur elle.

Fouché apporte à cette besogne servile sa vieille expérience, tirée de son contact avec les factions extrêmes, dont il sait les projets et connaît les ressources, ses convictions jacobines dégagées de tout scrupule, son esprit d'intrigue, sans cesse à la recherche de combinaisons tortueuses, de trahisons et de mensonges, son scepticisme invétéré, son caractère souple et rampant, qui lui fait accepter sans colère les humiliations que lui prodigue le despote ombrageux dont il suit la fortune, et son inaltérable sang-froid qu'aucun incident ne déconcerte. Ses lèvres minces, son teint blême, ses traits immobiles, son visage de fouine, son œil qui se dérobe, inspirent la répulsion. Sous le manteau du dignitaire, le jacobin impénitent se décèle. C'est une hyène habillée, dira plus tard Chateaubriand.

Ses préférences le portent vers l'ancien parti révolutionnaire, dont il a partagé tous les crimes, et qui trouve en lui son représentant auprès de Bonaparte. Les journaux que cette faction patronne, peuvent dans une certaine mesure, lorsque

son intérêt n'y met point obstacle, avoir foi dans sa longanimité. C'est aux feuilles royalistes qu'il réserve ses rigueurs. Sa sourde rancune et ses manœuvres louches visent avant tout *le Journal des débats*, dont les succès l'offusquent. Il le désigne sans relâche au Premier Consul comme un dangereux ennemi du pouvoir.

Cette presse, naguère si turbulente, condamnée aujourd'hui à des ménagements sans fin, voyons-la chercher au soleil, sous une loi de fer, sa part d'influence et de vie.

Plus d'appels à la curiosité publique, plus de titres à sensation, plus d'articles qui font circuler dans les masses le feu de la révolte, plus d'éloquentes diatribes, plus de vœux politiques, plus d'injures envers tout ce qui excelle dans l'État. A peine quelques mensonges anodins, quelques récits incolores, quelques timides insinuations contre les adversaires d'autrefois! Après les vaches grasses et les riches pâturages décrits par les livres saints, les vaches maigres et les plaines d'une stérilité sans bornes.

Que de sujets lui sont interdits! Rien dans ses colonnes ne peut, ni de près ni de loin, attirer l'attention sur les mouvements des armées de terre ou de mer. La défense est absolue. Elle est rappelée sans cesse au ministre. La suppression du journal punirait sur-le-champ l'indiscrétion la plus légère. Rien aussi qui irrite, rien qui ravive les souvenirs brûlants de la Révolution, rien qui reporte la mémoire sur l'antique dynastie et ses représentants en exil, rien qui recèle, même sous le voile le plus épais, l'apparence d'un blâme contre l'autorité ou ses agents, rien qui fasse ombrage au pouvoir le plus jaloux que la terre ait vu naître. Il est permis de faire l'éloge du Premier Consul, en parlant le moins possible des deux autres, de vanter ses services, de peindre l'ordre renaissant à sa voix, et encore y faut-il des précautions infinies et un tact parfait. Malheur à qui oserait élever jusqu'à lui sa critique.

Sur les treize journaux qui subsistent encore, un déjà a mordu la poussière. C'est *le bien Informé*. Il a démenti son titre ou l'a trop justifié. Les nouvelles qu'il propage ont excité le courroux du Premier Consul. Il s'est permis de faire du tsar Paul I^{er}, sur le point de se réconcilier avec la France, un portrait dépourvu de tout fard, où il le montre faisant périr sous le knout un soldat coupable d'avoir parlé avec dérision de sa tête chauve et ordonnant que cette expression soit rayée du dictionnaire.

« L'intention des consuls, mande Bonaparte à Fouché, « est que *le bien Informé*, *le Journal des hommes libres* et « celui *des Défenseurs de la patrie* cessent de paraître, à moins « que leurs propriétaires ne présentent des rédacteurs d'une « moralité et d'un patriotisme à l'abri de tout soupçon (1). »

N'ayant pu découvrir ce rédacteur d'élite, *le bien Informé* renonce à la vie. Une agonie plus lente conduira sous peu à l'éternel repos et le *Journal des défenseurs de la patrie* et le *Journal des hommes libres*, désignés l'un et l'autre par le Premier Consul à l'ombrageuse surveillance de la police.

Quel intérêt nos pères ont-ils pu trouver à la lecture de ces feuilles, si étroitement tenues en lisière, dans un domaine si restreint? *L'Ami des lois* va nous l'apprendre.

On reproche aux journaux actuels leur nullité, exprime-t-il. Ils n'annoncent plus ni motions incendiaires, ni massacres. Ne le regrettons pas. Les nouvelles rassurantes qu'ils publient offrent un attrait plus sérieux. Il en est des journaux comme de l'histoire, ils ne sont jamais si intéressants que lorsqu'ils n'ont rien à dire de sinistre (2).

Il serait téméraire d'affirmer que les questions qu'ils traitaient, aient été de nature à faire palpiter les âmes. Tantôt

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 211, n° 4707.

(2) *L'Ami des lois* du 24 ventôse; *Moniteur* du 25 ventôse an VIII.

le Journal de Paris publie des lettres indignées contre les personnes qui, en se plaçant devant le feu, empêchent les autres de se chauffer (1); tantôt il dirige ses foudres contre l'éloquence, cet art dangereux et sublime, semblable au fruit dont la beauté charme les yeux et qui, dès qu'on le touche, tombe en poussière. Les orateurs ne sont, dans sa pensée, que des artisans de ruines; ils ne cessent de nuire qu'à l'heure où ils se taisent (2). Une dame lui écrit qu'elle ne verrait aucun inconvénient à ce qu'on privât les femmes de tout héritage. Leur éducation physique et morale n'y perdrait rien. Les mariages seraient plus heureux et les divorces plus rares (3).

Le Journal des débats attaque de son côté la femme-auteur. Sa réputation ne doit être livrée ni aux sarcasmes des journaux, ni aux rires du parterre. Un succès lui tourne la tête, une chute la rend ridicule. Elle ne doit cultiver que les talents aimables, d'un charme mystérieux et discret, à l'exemple de la douce violette, blottie dans la verdure (4).

Tous relatent avec transport l'éclat des revues que le chet de l'État offre sans cesse à la foule. Un père qui y assiste dit à sa fille : Autrefois l'on ornait des couleurs les plus vives l'autel de la liberté, au centre du Champ de Mars. Aujourd'hui, on s'abstient de tous ces vains décors et il semble cependant qu'il y brille quelque chose de plus. — On y voit Mars en personne, fait aussitôt la fille (5).

L'Ami des lois, qu'un cabriolet a renversé, engage les sociétés savantes à proposer pour sujet de leurs prix cette question d'un vif intérêt à ses yeux : Quel est le meilleur moyen d'empêcher les cabriolets d'écraser les gens? Il combat

(1) *Moniteur* du 20 ventôse an VIII; *Journal de Paris* du 19 ventôse.

(2) *Journal de Paris* du 21 ventôse; *Moniteur* du 22 ventôse.

(3) *Journal de Paris* du 22 ventôse; *Moniteur* du 23 ventôse.

(4) *Journal des débats* du 24 ventôse an VIII; *Moniteur* du 25 ventôse.

(5) *Moniteur* du 26 ventôse an VIII; *Journal de Paris* du 26 ventôse.

l'abus des métaphores, qui conduira bientôt chaque lettré à parler une langue qu'il sera seul à comprendre (1).

Le *Moniteur* nous apprend qu'une dame Lachèze, femme du chargé d'affaires de la République de Venise, est autorisée à faire incinérer le corps de son fils, décédé à huit ans, la puissance publique ne pouvant interdire ce mode de funérailles sans porter atteinte à la liberté des opinions (2). Il porte avec plaisir à la connaissance de tous que le Sénat des États-Unis a fait arrêter et conduire en prison l'éditeur du journal *l'Aurore*, dont certains articles ont été jugés offensants par cette haute assemblée, et que le Sénat de Francfort a défendu de nouveau aux journalistes d'insérer dans leurs feuilles des faits de nature à déplaire à la France, ce qui ne les a point empêchés d'ailleurs, ajoute la gazette officielle, de répandre les bruits les plus mensongers sur l'état de la République et sur le sort de ses armées : à les en croire, Masséna a été tué trois ou quatre fois au moins à Gênes, et le général Kray a volé de victoire en victoire, en refoulant les Français jusqu'au Rhin (3).

Les journaux de Bruxelles exaltent le choix du nouveau maire, le citoyen d'Arconati, l'un des plus riches particuliers de la ville, destitué par le Directoire le 18 fructidor an v. Le gouvernement, écrivent-ils, n'a égard ni au parti, ni aux tendances politiques des citoyens. Il prend les hommes éclairés et probes partout où il les trouve et les porte au pouvoir. L'installation du premier magistrat de la cité s'effectue avec pompe. La Révolution est finie, fait le préfet Doulcet de Pontécoulant, le compatriote et l'ami de Charlotte Corday, en retraçant aux édiles leurs devoirs et en attirant leur attention sur les hospices, les prisons, la mendicité, la police intérieure

(1) *Ami des lois* du 27 et du 30 ventôse an VIII.

(2) *Moniteur* du 5 floréal an VIII.

(3) *Ibid.*, 1^{er} et 6 prairial an VIII.

de la ville, les maisons de jeu et la liberté des cultes. Tous les efforts de l'administration doivent tendre à la stricte application des lois sur la conscription militaire. Peu de jours après, le nouveau maire engage ses administrés à former dans leur sein un corps d'élite, chargé du maintien de la police, de l'ordre et de la tranquillité publique. La vieille garde bourgeoise est reconstituée. Elle servira de modèle à notre milice citoyenne (1).

Détournés de la politique, les esprits se portent avec ardeur vers les sciences, les arts, la littérature, les voyages. La critique théâtrale naît à la vie. Le citoyen Valentin propose gravement dans le *Journal de Paris* de diriger les aérostats au moyen de cinq à six aigles, accoutumés à obéir à la voix de l'homme. Il croit, sans pouvoir l'affirmer, que Dédale, le père d'Icare, s'est servi de ce moyen pour traverser la mer d'Ionie (2). Le citoyen Jouffroy d'Abbans, dont les titres à l'attention sont moins illusoire, signale au *Moniteur* qu'il a fait, à Lyon, vingt ans auparavant, l'essai d'un bateau remontant la Saône à l'aide d'une pompe à feu. Il a l'intention de venir à Paris solliciter un brevet dans un coche d'eau, mû par la combustion du charbon de terre (3). C'est l'époque où l'Américain Fulton a fait l'offre à la France de la découverte qui va révolutionner le globe. Une décision du Premier Consul a chargé le ministre de la marine et le sénateur Volney de s'entendre avec l'inventeur (4). Leurs pourparlers n'aboutissent pas, et cette force nouvelle, conquête glorieuse de notre siècle, est perdue pour Napoléon, qui n'en a point pressenti les effets prodigieux.

Les récits de voyage abondent dans les journaux. Il en est

(1) *Moniteur* des 17 et 28 floréal an VIII.

(2) *Ibid.*, 29 messidor et 10 thermidor an VIII.

(3) *Ibid.*, 7 pluviôse an X.

(4) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 522, n° 5206.

un qui s'est profondément gravé dans ma mémoire. Un navigateur retrace dans *le Publiciste* le charme incomparable d'une île de l'océan et *le Moniteur* s'empresse de reproduire cet article. En voici la substance : C'est du paradis terrestre que j'écris. Figurez-vous, à soixante lieues du continent, un jardin formé dans les creux d'un rocher, accessible en un seul endroit. Là, croissent, au milieu des productions du nord de l'Europe, les orangers, les figuiers, les grenadiers. Près d'un arbre encore en pleine floraison, au parfum qui embaume, un autre porte des fruits verts, un troisième des fruits d'or d'une saveur exquise. Au delà s'élèvent des montagnes qu'on aperçoit à vingt-cinq lieues de distance et que couronne une éternelle verdure. C'est le séjour du bonheur, c'est l'île de Calypso ! L'air y est pur, le ciel transparent, et tout y respire une sérénité sans bornes. La race qui peuple cette île, est superbe et la santé brille sur tous les visages. Les filles des colons, à la taille élégante et aux mœurs patriarcales, ravissent les yeux par leur attrait ingénu. A toute heure de sa vie, on doit s'estimer heureux d'aborder dans ce beau pays (1).

Quelle était cette île enchantée, dont la description séduisante, qui remplit plusieurs colonnes du *Moniteur*, dut frapper les regards du Premier Consul, toujours attentif aux récits des journaux, en éveillant peut-être dans le fond de son âme le désir indistinct d'y terminer ses jours, rassasiés de triomphes et de gloire, à l'abri des tempêtes de ce monde décevant ? — Sainte-Hélène.

L'art de la critique a pris des développements inattendus. Une élite d'écrivains donne au *Journal des débats* une célébrité universelle. A leur tête figure Geoffroy, qui crée le feuilleton, où il règne sans rival. Cet homme, gros et court, à la figure rougeaude et à l'aspect négligé, d'une vaste érudition

(1) *Moniteur* du 16 brumaire an x.

et d'un goût peu commun, tient sous sa fêrule les auteurs et les acteurs (1). La bienveillance lui est inconnue et il ne ménage personne. Ce bref extrait de l'un de ses articles peint sa manière. Il rend compte d'une séance du lycée républicain. Un auteur fort obscur a entretenu longtemps son auditoire de l'influence des femmes sur le commerce. « Les femmes y
« étaient accourues en foule, désireuses d'apprendre comment
« elles peuvent influer sur le commerce, elles qui influent sur
« tant de choses. L'orateur a prodigué les compliments au
« beau sexe et ce langage suranné, ces lieux communs éternels, ces fades louanges lui ont beaucoup réussi. Il faut
« bien que les hommes applaudissent toujours ce que les
« femmes ne se lassent jamais d'entendre; elles dispensent
« l'écrivain qui les loue de toute mesure et de toute délicatesse; il lui suffit d'ouvrir le dictionnaire des éloges et de
« compiler des fadeurs. Elles supposent qu'il a dans le cœur
« tout ce qui manque à son esprit; pourvu que l'encens fume
« et que le bruit des applaudissements se fasse entendre
« autour d'elles, elles sont contentes. Il leur a semblé doux
« d'apprendre de la bouche du citoyen Raup qu'autrefois on
« croyait les femmes douées par excellence du don de prophétie, que c'était par la voix d'une femme qu'Apollon
« Pythien rendait ses oracles, que les Gaulois abandonnaient
« aux femmes le soin de dire la bonne aventure, que chez nos
« pères elles étaient admises aux délibérations publiques et
« qu'elles faisaient de beaux discours sur les affaires d'État. »
On ferait peut-être tort au célèbre critique si on le considérait comme l'un des précurseurs de la cause féministe.

Il parle ensuite d'une pièce de vers que le citoyen Luce de Lancival, poète lui-même, a déclamée pour un confrère : « Il y
« a beaucoup d'idées heureuses dans cette pièce et le citoyen

(1) *Le Livre du centenaire du Journal des débats*, p. 69.

« Luce a su la faire valoir; il est un des quatre ou cinq lec-
« teurs qui courent les lycées pour prêter aux auteurs
« enrhumés leur voix et leur débit; c'est une manière d'acteur
« qui doit prendre pour lui une partie des applaudissements;
« il a un bel organe, il lit fort bien, il varie ses tons avec un
« art infini; il a des chutes admirables. Je crois que les plus
« mauvais vers paraîtraient bons dans sa bouche, mais je lui
« conseille de ne plus faire de gestes; quand on tient un
« papier d'une main, il est difficile que l'autre puisse faire
« avec grâce toutes les fonctions qu'exige le débit. Il faut
« absolument qu'il laisse cette partie à ses confrères des
« spectacles (1). »

Annonce-t-il les débuts du chanteur Martin au théâtre de la République et des Arts :

« Le citoyen Martin est un ancien acteur de l'Opéra qui
« revient sur ce théâtre après s'être gâté plutôt que formé à
« Marseille; il n'a pas plus de jeu qu'autrefois, il a seulement
« moins de voix; sa physionomie est sans expression, son
« action froide, son organe faible et voilé, sa manière de
« chanter n'a d'autre mérite que celui de la simplicité et du
« naturel, mérite très grand sans doute quand il n'est pas le
« fruit de l'impuissance et de la faiblesse. Le début du
« citoyen Martin ne sera utile qu'à lui-même; son apparition
« sur le théâtre lyrique de la capitale lui donnera un grand
« relief en province; et lorsqu'il jouera, soit à Marseille, soit
« dans quelque autre ville, on lira sur les affiches que le
« citoyen Martin arrive de Paris, où il a débuté avec succès
« sur le théâtre de la République et des Arts; les abon-
« nements et les entrées de faveur seront suspendus et il y aura
« foule (2). »

(1) *Journal des débats* du 1^{er} germinal an ix.

(2) *Ibid.*, 22 germinal an ix.

Martin fut une des célébrités du chant; il laissa même son nom à son emploi. Qui s'en douterait?

La rude autorité de Geoffroy exerce bientôt dans le monde du théâtre et de la littérature un empire absolu. On le redoute et on l'admire. Bonaparte a pour lui des égards qu'il ne prodigue pas à d'autres. Lorsqu'il placera plus tard le *Journal des débats* sous le joug d'un censeur, le feuilleton sera affranchi de ce contrôle; lorsqu'il excitera la presse à attaquer sans relâche l'Angleterre, ses modes, ses mœurs, ses usages, sa littérature et ses lois, il citera l'exemple de Geoffroy, qui, sur ce point, a devancé ses désirs et qu'il juge recommandable à ce titre; lorsque enfin Fouché suspendra la vente d'une étude du célèbre critique sur Racine, il recevra du maître une sévère leçon: « C'est un acte arbitraire que rien ne justifie. Il « n'est tolérable que si l'intérêt de l'État le commande; il « afflige plus les hommes de sens que des choses plus « sérieuses. Cela est pitoyable. Rien ne sera cartonné dans « cet ouvrage, à moins qu'il ne soit contraire au gouverne- « ment. Si d'autres ont à se plaindre, qu'ils s'adressent aux « tribunaux (1). »

A côté de Geoffroy, de Feletz s'est fait une place à part au *Journal des débats*. Son domaine s'étend sur les travaux historiques, les correspondances, les mémoires. Il y excelle par la finesse de ses aperçus et par le charme de son style; sa courtoisie fait contraste avec la rudesse de son collègue. Il a des tours piquants et une forme aimable pour dire des vérités cruelles. « J'ai si peu de haine contre M. Esmenard, » écrit-il, « que je suis le premier à reconnaître qu'il a du « talent et je serais bien charmé qu'il en eût davantage (2). »

Les événements ont suivi leur cours et la victoire de

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVII, p. 278, n° 14069.

(2) *Le Livre du centenaire du Journal des débats*, p. 103 et 104.

Marengo a mis à l'abri des revers le pouvoir naissant du Premier Consul. Une littérature nouvelle a surgi. Consacrée aux exploits guerriers, elle envahit la presse et absorbe la meilleure place dans les journaux. Les mots à sensation et les faits d'armes héroïques se gravent dans les mémoires. La France entière verse des larmes sur le noble trépas du général Desaix. Elle répète avec émotion ses dernières paroles, dont chaque feuille apporte l'écho à ses lecteurs : « Allez dire au Premier Consul que je meurs avec le regret de ne pas avoir assez fait pour la postérité. » Les grands corps de l'État lui votent de superbes funérailles, en rappelant qu'après avoir vécu comme Scipion, il sut mourir comme Epaminondas. Ils adressent au vainqueur des éloges dignes de lui, et acclament son génie.

La paix se fait entrevoir à l'horizon. « Les peuples épuisés, les familles en deuil, les ateliers déserts et les champs dévastés la réclament », s'écrie Daunou. « Elle nous restituera, » ajoute Benjamin Constant, « la liberté de la presse. Avec elle, la raison reprendra sa force native, l'homme éclairé renaitra à l'espoir d'être utile et la pensée aura reconquis sa glorieuse indépendance (1). »

La paix, une paix fugitive et précaire, est rendue à l'Europe. Elle n'apporte pas à la nation valeureuse, abritée quelques jours à son ombre, cette liberté de la pensée que ses anciens adorateurs appelaient seuls de leurs vœux ; les masses indifférentes ne la revendiquaient point. Des transports d'enthousiasme éclatent, en Angleterre comme en France, à l'annonce de la paix. Les journaux n'ont point assez de place pour en relater la merveilleuse effervescence.

Le canon a retenti sur l'esplanade des Invalides ; la foule se porte dans les rues et envahit les théâtres afin de connaître

(1) *Moniteur* des 4 et 5 messidor an VIII.

plus tôt l'heureuse nouvelle; les acteurs, interrompant leur jeu, la répandent dans la salle; des couplets de circonstance s'improvisent. Déjà des illuminations entourent de leurs cordons de feux et les édifices publics et les hôtels des particuliers. Un nombreux cortège de troupes, précédé d'un corps de musique, parcourt la ville; à la lumière des flambeaux, les commissaires de police proclament, à chaque pas, la signature des préliminaires de la paix, et des milliers de voix répondent par des acclamations sans fin à leurs cris. Les fenêtres regorgent de spectateurs; on verse des larmes de joie, on s'embrasse, on s'étreint. Des bals, des danses, des banquets s'organisent; jamais fête plus belle ne réunit les âmes dans un aussi magnifique ensemble (1).

A Londres et dans beaucoup de villes anglaises, ce n'est plus de l'allégresse, c'est du délire. Les voitures publiques portent écrits en caractères énormes ces mots qui font battre tous les cœurs à leur vue : *Peace with France*. Le peuple dételle la voiture du général Lauriston qui apporte au cabinet anglais les ratifications nécessaires. Le canon tonne; plongée dans les ténèbres, la ville s'illumine comme par enchantement; le reflet des lumières répand au loin sa clarté; des transparents, des arcs de triomphe, des devises, des tableaux, des groupes de toute espèce, des figures de la Paix, de Mercure et des autres divinités du commerce, ramenant la prospérité et la vie dans les ports britanniques, flattent sans interruption les regards de la foule. Désunis si longtemps, les deux peuples semblent se confondre dans une fraternité sans bornes. Les mouchoirs s'agitent, les cris fendent l'air à l'unisson et le nom glorieux de Bonaparte, jadis honni et conquis, sort de toutes les bouches.

Les campagnes rivalisent d'entrain avec les villes. Les

(1) *Moniteur* du 13 vendémiaire an x.

grands propriétaires offrent aux indigents des repas plantureux; des bœufs, des moutons rôtis, de l'ale à profusion sont servis à la multitude. Des troupes d'enfants parcourent les rues, revêtus de costumes pittoresques, le corps orné de guirlandes de fleurs. Dans l'aimable cité de Chesterfield, où le peuple a vu mettre à la broche un bœuf entier, accompagné de plusieurs moutons et assaisonné d'une quantité notable d'ail, des bals et des banquets réunissent l'élite de la société en de joyeuses agapes; on y boit au Premier Consul et au repos du monde. A Bristol, tous les vaisseaux sont pavoisés; ils scintillent de mille feux. De chaque côté du détroit l'enthousiasme est à son comble (1). Il aura, par malheur, plus d'éclat que de durée.

Le servage des journaux doit cesser à la paix. L'arrêté du 27 nivôse en contient la promesse formelle. C'est comme instrument de l'étranger que la presse a subi ce régime rigoureux; le temps semble venu de lui enlever son bâillon. Telle n'est point la volonté du maître, décoré par le Sénat du titre de pacificateur suprême. Sa clémence a toutefois laissé vivre un journal, dont le ministre de l'intérieur réclame la suppression. C'est *l'Ami des lois*, coupable d'avoir parlé avec irrévérence de l'Institut. « Ce corps entouré de tant de respect en Europe, » écrit Bonaparte à ses collègues, « est au-dessus de pareilles « misères. Qu'on dise, si l'on veut, que le soleil tourne, que « c'est la fonte des glaces qui produit le flux et le reflux, et « que nous sommes tous des charlatans. Il doit régner dans « ces matières la plus grande liberté (2). »

Au fond, rien n'est plus éloigné de son esprit que de tolérer en France le plus faible retour aux libres idées d'autrefois. L'expression de la pensée doit rester asservie, son intérêt le

(1) *Moniteur* des 18, 22, 23, 28 vendémiaire, 3 et 6 brumaire an x.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 343, n° 4890.

commande impérieusement. La résolution de restaurer le culte et de compléter ainsi son œuvre de concorde et de paix domine son esprit. Comment imposer le Concordat aux philosophes de la Révolution, s'il leur reste loisible de le battre en brèche; comment faire triompher sans efforts cette mesure d'une portée si haute, en laissant au Tribunat une ombre d'indépendance?

Dès le 18 thermidor an ix, le ministre de la police a reçu l'ordre exprès d'interdire aux journaux politiques, comme aux autres feuilles, de parler de la religion, de ses ministres et de ses cultes (1). Des négociations sont ouvertes avec Rome, à l'insu du public; en Italie, comme à Lyon, le Premier Consul a affirmé son respect pour les choses religieuses; la presse officielle fait ressortir l'esprit de tolérance dont il donne l'exemple; elle cite avec éloge les prélats qui, à la demande de Pie VII, ont fait le sacrifice de leur siège épiscopal. On sent qu'un acte important va s'accomplir.

Pour étouffer la voix des tribuns hostiles dont il redoute l'opposition, Bonaparte a pris le parti d'épurer ce corps que des penseurs d'élite et des écrivains de talent orment encore d'un reste de prestige. Le titre préliminaire du code civil a été rejeté et *le Moniteur* a annoncé le retrait complet du projet de loi en ces termes remplis d'amertume : « Le temps n'est pas « encore venu où l'on apportera dans ces grandes discussions « le calme et l'unité qu'elles réclament. »

« Tenez la main, » écrit le Premier Consul à Cambacérès, « à ce qu'on me débarrasse des vingt et un et des soixante « mauvais membres que nous avons dans les autorités consti- « tuées. La volonté de la nation est que la tête de Méduse ne « se montre plus à la tribune de nos assemblées. Tant que « Chazal, Thiessé et Chénier seront au Tribunat, je ne présen-

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 245, n° 5672.

« terai plus aucun projet de loi. Daunou est l'ennemi de mon
« système. La moindre chose que puisse faire le Sénat, c'est
« d'ôter les membres dissidents et de mettre à leur place des
« hommes bien pensants (1). »

C'est en effet au Sénat que cette besogne servile est réservée. Pour supprimer l'opposition, on a recours à un procédé fort simple. Le Corps législatif et le Tribunat doivent être renouvelés chaque année par cinquième. Au lieu de tirer au sort les séries sortantes, la loi étant muette, on trouve plus commode de désigner individuellement les exclus et de leur donner des successeurs plus souples. Sieyès, le père de la Constitution, s'est montré hostile à cet expédient. « Veut-il détruire le
« régime actuel après en avoir détruit tant d'autres? » s'écrie Bonaparte. « Ne sent-il pas sa folie? Il devrait faire brûler un
« cierge à Notre-Dame pour s'être si bien tiré d'affaire
« jusqu'ici. Plus je vieillis, plus je vois que chacun doit suivre
« son destin (2). »

Saisi d'épouvante, Sieyès est aussitôt rentré dans son mutisme habituel et le Sénat a consenti à passer outre, faussant ainsi de ses mains la Constitution placée sous sa garde. A partir de ce jour, il ne sera plus que l'humble esclave du despote; il n'aura plus pour lui que de retentissantes adulations, jusqu'à l'heure où il proclamera sa déchéance.

Le silence de la presse est plus absolu que jamais. Un incident qui concerne notre pays, le fait voir. Le 20 pluviôse an x, le *Moniteur* publiait un arrêté du 3 pluviôse, révoquant le citoyen Rouppe de ses fonctions de maire de Bruxelles. Quel crime avait-il commis? « Il est impossible d'être plus coupable
« que l'a été le maire de Bruxelles, » lit-on dans la *Correspondance de Napoléon*; « il a manqué aux principes qui ser-

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 364, 367 et 369, nos 5922, 5927 et 5931.

(2) *Ibid.*, t. VII, p. 364, n° 5922.

« vent de base à la société et à l'autorité. C'est un homme à « surveiller constamment et à n'employer jamais (1). » Pas une indication précise dans les gazettes du temps sur la cause de sa disgrâce. Le hasard l'a mise sous mes yeux. En parcourant le *Moniteur*, j'y trouvai le compte rendu d'une séance du Tribunal où il était fait mention du citoyen Rouppe. Deux notables négociants de notre ville, MM. Goffin et Aerts, avaient été arrêtés par ordre du ministre de la police et conduits au château de Ham, en Picardie, pour avoir introduit en Belgique des marchandises anglaises. Rouppe signala au Tribunal cette arrestation arbitraire, interdite par l'article 77 de la Constitution. Benjamin Constant prit la parole sur sa pétition qui fut renvoyée au gouvernement (2). Le Premier Consul lui fit l'accueil que l'on sait. Il destitua le maire audacieux qui avait pris la défense de ses concitoyens et lui interdit de reparaitre dans ses foyers. Liberté de la presse, liberté individuelle, cette monnaie de mauvais aloi n'a plus cours sous ce régime. La gloire en tient lieu.

Lisez le *Moniteur*. Les actes arbitraires qui foisonnent, s'y étalent avec cynisme. M^{me} de Champcenetz et M^{me} de Damas ont été escortées par la gendarmerie jusqu'à la frontière. « Elles se livraient à l'intrigue. On a usé d'une indulgence « sans limite en envoyant cette dernière citoyenne à son mari. « Qu'il la contienne, s'il le peut. »

La Harpe, l'académicien célèbre, le rédacteur attitré du *Mercure*, est en surveillance à Paris. Il reçoit l'ordre de se rendre à vingt-cinq lieues de la ville, dans une commune de son choix; l'air de la campagne lui convient mieux. Auteur estimable d'ouvrages renommés, la feuille officielle annonce qu'il est retombé en enfance. « Il est en proie à une fièvre de

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 361, n° 5917.

(2) *Moniteur* du 5 nivôse an x; *l'Oracle* de Bruxelles du 8 nivôse an x (séance du Tribunal du 4 nivôse an x).

« réaction que nourrit la coterie dont il est le centre; à son
« âge, quand on rétracte ses plus beaux écrits, l'on n'a que le
« droit de se taire et de se faire oublier (1). »

M^{me} de Staël et Benjamin Constant, éliminé du Tribunat, ressentent à leur tour le mauvais vouloir du Premier Consul. La police reçoit la mission de conduire hors du territoire l'auteur de *Corinne*. « Qu'elle aille vivre dans la patrie de son
« mari ou dans la demeure de son père; sa famille a fait assez
« de mal à la nation (2). L'arrivée de cette femme, comme un
« oiseau de mauvais augure, a toujours été le présage de
« quelque trouble. L'intention du gouvernement est qu'elle ne
« séjourne point en France (3). C'est une véritable peste. »
Quant à Benjamin Constant, on a l'œil sur lui; si l'ancien tribun n'y prend garde, on l'enverra rejoindre sa femme à Brunswick (4); c'est le plus désagréable châtement qu'on puisse lui infliger.

Le Corps législatif et le Tribunat remaniés avec soin, la loi sur les cultes n'a rencontré aucun obstacle; le Concordat a pris place dans la législation. Une proclamation des consuls en signale au public les effets bienfaisants. « Dieu semblait exilé
« de la nature. La religion qui a civilisé l'Europe, va de
« nouveau servir de lien entre ses habitants. Les vertus
« qu'elle exige s'associeront aux lumières répandues par la
« science (5). »

Le 28 germinal, un *Te Deum* rassemble sous les voûtes de Notre-Dame les grands corps de l'État. Les journaux en retracent les splendeurs. Sous la chape et la mitre, le vénérable archevêque de Paris, le cardinal de Belloy, alors âgé de

(1) *Moniteur* du 10 ventôse an x.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 204, n° 6576.

(3) *Ibid.*, t. IX, p. 13, n° 7152.

(4) *Ibid.*, t. XIV, p. 537, n° 12176.

(5) *Moniteur universel*, 28 germinal an x.

nonante et un ans, et le légat du pape, le cardinal Caprara, officient, entourés d'un cortège nombreux de prélats. L'or, la pourpre, les panaches et les broderies scintillent de nouveau dans l'antique cathédrale, désertée si longtemps. Pécheurs plus ou moins pénitents, les généraux et les philosophes, les héros du terrorisme et les régicides, les prêtres défroqués et les auteurs de retentissantes carmagnoles, dans leur livrée nouvelle, se courbent avec onction sous le regard du maître. Voici, parmi les ministres, Fouché, l'ancien oratorien, le mitrailleur de Lyon, et Talleyrand, l'évêque démissionnaire d'Autun, le déserteur de sa caste que le démon du jeu envahit tout entier ; voici, sous le costume cerise et or des consuls, Cambacérès, le légiste dont la Convention exaltait le mérite et qui jura avec tant d'autres haine à l'Église et à la royauté ; voici, dans les rangs du Sénat, tous ces vieux journalistes qui, dans des camps rivaux, se livraient autrefois de si terribles batailles. La soif des honneurs a remplacé en eux le culte de la liberté qui fit vibrer leurs âmes. Dix siècles, plutôt que dix années, semblent avoir jeté leur linceul sur les événements dont ils furent les acteurs principaux.

Une éclipse soudaine ne tarde pas à faire sortir Fouché du ministère. A la suite de la paix, la police générale est supprimée. La surveillance de la presse passe dans les mains du grand juge Regnier. D'un esprit moins délié, mais d'une probité plus haute, le chef de la justice apporte à cette fonction délicate moins de ruse, mais plus de tact et de bienveillance. La presse n'a pas trop à souffrir sous son règne. L'ancien ministre de la police, couvert d'éloges par Bonaparte, est relégué au Sénat. Roederer, placé depuis peu à la tête de l'instruction publique et bientôt en désaccord avec le ministre de l'intérieur, dont il convoite la place, l'y accompagne avec un déplaisir extrême. « Je vous ai fait entrer « parmi les pères conscrits, » lui dit en souriant le Premier

Consul. « Oui, général, vous m'avez envoyé *ad patres* (1). »

La paix avec l'Angleterre vient à peine de recevoir, à Amiens, son instrument définitif, et déjà elle semble menacée. L'ambition toujours grandissante du Premier Consul et la terreur qu'elle provoque de l'autre côté du détroit, empêchent l'union des deux peuples rivaux; la première joie éteinte, on s'observe et l'on se hait. Le *Moniteur* ouvre ses colonnes à tout ce qui peut déplaire à la nation voisine. Le maître l'y convie. Parfois un trait piquant s'y rencontre. Savourez cette boutade de sir Francis Burdett, que le journal officiel reproduit avec malice. C'est à l'Angleterre qu'elle s'applique : « Caligula, « dit-on, écrivait ses lois en caractères si fins et les faisait « attacher à une telle hauteur que le peuple était impuissant « à les lire. Nos ministres ne suivent pas cet exemple; ils « font des lois que tout le monde peut lire, mais que personne « ne peut comprendre (2). »

A maintes reprises, la vivacité du ton laisse entrevoir la haute personnalité qui inspire ces articles. « Depuis six jours, « tous les journaux anglais crient comme des fourmis à la « guerre, » lit-on dans *le Moniteur* du 23 ventôse. « Quand « deux voisins sont en querelle, il n'est pas rare de voir de « bonnes âmes attiser entre eux les feux de la discorde, tel « est le rôle des journaux anglais », ajoute *le Moniteur* du 26.

« Ne laissez plus entrer aucun journal anglais en France, « et surtout n'en laissez pas circuler dans les lieux publics, « cabinets littéraires ou autres », mande Bonaparte à son ministre. « On m'assure qu'il paraît à Londres une gazette « écrite avec plus de modération. Qu'on l'envoie aux cabinets « littéraires à la place des feuilles auxquelles ils sont abon- « nés (3). »

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VIII; RIEDERER, p. 379.

(2) *Moniteur* du 30 germinal an x.

(3) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 561, n° 6246.

Au Parlement britannique, d'aigres paroles ont retenti. Les anciens collègues de Pitt ont peint le continent livré à Bonaparte, le Piémont réuni à la France, la Hollande vassale, l'Italie subjuguée, l'indépendance de l'Europe compromise, et leurs paroles ont reçu dans les papiers publics des commentaires pleins de flamme. Premier Consul à vie, investi du droit de désigner son successeur, président de la République Cisalpine, médiateur de la Suisse, Bonaparte semble appeler de tous ses vœux une guerre nouvelle, susceptible d'accroître encore sa formidable puissance. Un article d'une véhémence sans égale, où sa main se reconnaît, a paru dans le journal officiel. Il déverse l'outrage sur l'Angleterre, ses journaux et ses ministres :

« Organe du gouvernement anglais, » y lit-on, « *le Times* se répand en invectives contre la France; il la calomnie sans relâche. Qui le paye? Des libelles infamants attaquent audacieusement le clergé français, le Concordat, le pape, parce qu'ils ont rétabli la paix de l'Évangile, et les ministres le tolèrent. L'île de Jersey est remplie de brigands coupables d'assassinats sans nombre et le gouvernement les accueille. Georges Cadoudal porte ouvertement à Londres le cordon rouge, récompense de l'attentat du 3 nivôse, de cette machine infernale qui a détruit tout un quartier de Paris, en donnant la mort à des femmes, à des enfants, à trente paisibles citoyens. S'il avait réussi, il eût obtenu sans nul doute l'ordre de la Jarretière (1). »

C'est à une nation amie que cet article s'adressait; il n'était pas de nature à apaiser les esprits.

Le clairon des batailles résonne à toute heure dans le journal officiel. Les journalistes anglais sont en proie à la discorde, répète-t-il à chaque page; les lignes qu'ils impriment

(1) *Moniteur* du 20 thermidor an x.

sont des lignes de sang; ils rêvent de déchaîner la guerre civile dans la grande nation pacifiée. Elle conserve l'attitude que les Athéniens ont donnée à Minerve : le casque en tête et la lance en arrêt. La crainte est sans pouvoir sur le cœur des braves (1). Il est plus facile aux vagues de l'Océan de déraciner le rocher qui en défie les fureurs depuis quarante siècles (comme Bonaparte se décèle à ce style!) qu'à la faction ennemie de l'Europe et des hommes de rallumer la guerre au sein de l'Occident et surtout de faire pâlir un instant l'astre du peuple français (2).

Un rapport du colonel Sebastiani sur l'évacuation de l'Égypte par les troupes anglaises, où l'Angleterre est attaquée sans ménagement, publié avec éclat par *le Moniteur*, a suscité dans tous les cœurs britanniques la plus vive indignation (3). Puis sortent de la bouche du Premier Consul, dans une séance solennelle du Corps législatif, ces paroles offensantes : « Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle « n'entraînera pas d'autres peuples dans les ligues nouvelles « et, le gouvernement le dit avec un juste orgueil, seule « l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la « France (4). »

Sa violente apostrophe à lord Withworth, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, a porté la fureur à son comble. L'évacuation de Malte, que l'Angleterre refuse, au mépris des stipulations du traité d'Amiens, est la cause du conflit. Des messages du roi Georges III dénoncent à la nation britannique les armements militaires de sa puissante voisine et réclament des mesures de défense (5). Les milices sont mises

(1) *Moniteur* du 7 brumaire an xi.

(2) *Ibid.*, 15 brumaire an xi.

(3) *Ibid.*, 9 pluviôse an xi.

(4) *Ibid.*, 4 ventôse an xi.

(5) *Ibid.*, 23 ventôse an xi.

sur pied et tout se prépare à la guerre. Lord Withworth a reçu ses passeports et une déclaration du roi a donné à la rupture de la paix sa consécration officielle. Deux bateaux français sont capturés dans la baie d'Audierne; en guise de représailles, le Premier Consul décrète que tous les citoyens anglais de dix-huit à soixante ans, qui se trouvent en France, seront considérés comme prisonniers de guerre et mis en état d'arrestation. L'épée est tirée du fourreau et ce terrible duel, qui va déchaîner sur l'Europe des calamités sans nombre, ne prendra fin que lorsqu'un des deux adversaires, précipité du faite de la puissance, aura vu s'engloutir dans l'abîme son trône, ses institutions et ses lois.

Impatient de toute attaque, le Premier Consul, maître absolu des journaux dans les contrées soumises à sa domination, n'a pu supporter dans le reste de l'Europe une presse indépendante et libre. Sa diplomatie la poursuit sans relâche. « J'exige, » a-t-il écrit à Talleyrand, « que *le Censeur de Hambourg* cesse de paraître et que ses rédacteurs et ses « imprimeurs soient arrêtés sur-le-champ (1). » Deux journaux sont, par ses ordres, supprimés à Amsterdam (2), et les presses où s'impriment des libelles contraires à sa politique sont mises sous scellés à La Haye (3). A Ratisbonne, le prince archichancelier est invité à suspendre sur l'heure la publication de *la Gazette générale* et du *Mercure universel*, dont les tendances sont hostiles à la République (4).

Avant la rupture du traité d'Amiens, la presse anglaise, elle-même, avait été dénoncée par le Premier Consul au gouvernement de la Grande-Bretagne, comme dépassant toute mesure dans ses attaques contre la France. « Que le ministère

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 394, n° 4970.

(2) *Moniteur* du 18 ventôse an x.

(3) *Ibid.*, 8 messidor an x.

(4) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 75, nos 7242 et 7243.

« anglais, » mandait-il à son ambassadeur, « oblige les
« journaux à observer vis-à-vis d'une puissance amie les
« égards qui lui sont dus (1). »

Un émigré français, Peltier, l'ancien rédacteur en chef des *Actes des apôtres*, avait, dans un journal qu'il publiait à Londres, sous le titre de *l'Ambigu*, fulminé contre le premier magistrat de la République les plus haineuses diatribes. Sous la forme d'une ode au 18 brumaire et d'une harangue de Lepidus, un article intitulé *Variétés atroces et amusantes*, excitait la foule au meurtre, en dirigeant ses poignards contre le chef de l'État. A l'entendre, un usurpateur n'avait pas plus de droit à la vie qu'au trône; le tuer constituait un acte de justice publique; telle était, sous le couvert d'allusions empruntées à l'histoire, son abominable théorie.

Sur la plainte de l'ambassadeur de la République, des poursuites furent exercées contre Peltier. « Oui, » écrivait-il, « j'ai cherché à provoquer tout ce qui possède en France un
« reste d'honneur et de décence à se mettre en insurrection
« ouverte contre le gouvernement, à marcher contre lui en
« masse ou en détachement, à le renverser de gré ou de
« force, à faire contre lui un 10 août, ou bien un 9 thermi-
« dor, ou un 18 brumaire, un 31 mai ou un 21 janvier, à jeter
« à bas consuls, ministres et sénateurs, à coups de poignet
« ou à coups de poignard, à coups de baïonnettes, à coups
« de balais ou à coups de crosse, avec la diligence de Cayenne
« ou avec le rasoir national; à défaut de plume j'aurais
« emprunté un porte-voix. Le *Moniteur* du 9 août avait paru.
« Dans ce *Moniteur* infâme, tout le monde avait lu que
« Sa Majesté britannique était capable de récompenser de
« l'ordre de la Jarretière l'assassin du 3 nivôse, si la machine
« infernale avait réussi. A cette injure sacrilège contre le

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 480, n° 6108.

“ monarque sous les lois duquel j'ai le bonheur de vivre, de
“ la part d'un gouvernement où les assassins de Louis XVI
“ sont grands officiers de la légion d'honneur, toutes mes
“ anciennes blessures se sont rouvertes. Je n'avais qu'une
“ plume; si j'avais tenu la foudre, je l'aurais lancée sur les
“ Tuileries. ”

Le défenseur de Peltier, l'avocat Mackintosh, l'une des gloires les plus pures de la tribune anglaise, sut élever ce débat à des hauteurs imprévues. Il montra le Premier Consul détruisant la liberté de la presse partout où la force de ses armes étendait sa puissance. “ Un seul asile de libre discussion est encore inviolable, ” ajouta-t-il, “ il est encore un
“ faible coin de l'Europe où l'homme peut librement exercer
“ sa raison sur les plus graves intérêts de la société, où il
“ peut hardiment publier son jugement sur les actes des plus
“ orgueilleux et des plus puissants despotes. La presse anglaise est libre encore. Tout autre monument de la liberté
“ a péri. Cet ancien édifice, élevé par la sagesse et la vertu de
“ nos pères, est debout, seul et de toutes parts entouré de
“ ruines. Ce procès est le commencement d'une longue suite
“ de luttes entre le plus grand pouvoir du monde et la seule
“ presse libre qui subsiste en Europe. J'ai la confiance que
“ vous vous considérerez vous-mêmes comme les sentinelles
“ avancées de la liberté, ayant aujourd'hui à soutenir le premier combat que le droit de libre discussion livrera contre
“ le plus formidable ennemi qu'il ait jamais rencontré (1). ”

La vive éloquence de Mackintosh ne put sauver son client; Peltier fut déclaré coupable par le jury. Le Premier Consul n'eut pour cette décision de la justice anglaise que des paroles de dédain. Le gouvernement français n'a pas provoqué les

(1) HATIN, *Histoire de la presse en France*, t. VII, p.583.

poursuites, affirma audacieusement *le Moniteur* (1). Il n'a connu ce libelle que par la procédure. Ce procès fait avec tant d'ostentation et d'éclat était inutile. Le ministère anglais devait expulser de son territoire tous les libellistes français. Il n'a qu'à leur dire : *Taisez-vous!* Et ils se tairont. Les magistrats anglais ont fait preuve néanmoins de distinction et de sagesse ; ils sont dignes d'administrer la justice chez cette nation si éclairée et si recommandable à tant de titres.

Peu de jours après, la guerre renaissait et cette nation, si éclairée et si recommandable à tant de titres, allait être mise de nouveau au ban de l'humanité avec une verve incomparable par le premier journaliste de la France, par Bonaparte en personne.

Les procès de presse où des propos malsonnants pouvaient retentir à ses oreilles n'avaient aucun attrait pour lui. Mieux valait supprimer les journaux et mettre les journalistes en prison. Au début du Consulat, un imprimeur qui détenait chez lui des proclamations royalistes avait été déféré au jury. Il accusa un agent de police de lui avoir remis le texte de ces proclamations et il fut acquitté. C'est le seul procès de ce genre dont nous ayons trouvé la trace.

« On arrête à la douane des ballots de libelles incendiaires « et l'on met la main sur les gens qui les colportent », mande le ministre de la justice aux procureurs généraux. « Ces sortes « d'affaires doivent être traitées par voie de police administra- « tive. Veillez à ce qu'on ne les porte point devant les tri- « bunaux ; elles ne relèvent que des préfets (2). » Le grand jour ne convient pas aux mesures dont la presse est l'objet. Le silence partout et sur toutes choses, voilà l'idéal du règne. Il faudrait, déclare le journal officiel du 11 nivôse an xi, dans

(1) *Moniteur* du 12 ventôse an xi.

(2) Circulaires du ministre de la justice, 5 frimaire an xiii.

un article dirigé contre les orateurs anglais, interdire aux ministres sortis de charge de siéger au Parlement pendant sept ans; il faudrait condamner au silence pendant deux ans tout homme politique qui insulterait à une puissance amie. Lorsque la langue pêche, il faut punir la langue.

Ne reconnaît-on pas à ce trait l'autocrate qui voulait couper la langue à tous les avocats, considérés par lui comme d'incorrigibles bavards? Quant aux journalistes, ils étaient depuis longtemps débarrassés par ses soins de cet organe superflu.

Le temps a fait son œuvre. La paix a valu à Bonaparte le titre de Premier Consul à vie; la guerre l'élève à l'Empire. Son voyage en Belgique a accru sa grande et légitime popularité. Nos pères l'ont accueilli avec enthousiasme. Il a eu soin de se montrer dans nos murs en compagnie du légat du pape et d'adresser au clergé une chaude et vibrante allocution. L'église de Sainte-Gudule a reçu sa visite. Des fêtes lui sont offertes à Anvers et à Bruxelles. La vieille procession de l'Ommeganck déploie pour lui son superbe cortège. Toute la population s'est massée dans l'Allée-Verte pour acclamer son entrée dans la ville; un bal lui est donné dans les salons de notre palais communal. Les journaux en célèbrent la pompe. Voici ce qu'il en pense : « J'ai été hier à une fête de la municipalité de Bruxelles qui m'a paru assez mal ordonnée. Il y avait cinq à six fois plus de monde que le local n'en pouvait contenir (1). « Je suis content de l'esprit des habitants. » Pour répondre à l'accueil qu'on lui fit, il autorisa la mise en liberté du citoyen de Lantsheere, ancien supérieur du séminaire de Malines, détenu par ordre du grand juge, en faisant toutefois conduire à Rome ce respectable ecclésiastique pour l'y interner dans un séminaire, où il s'instruira, exprime l'ordre de mise en liberté, des devoirs d'un véritable prêtre (2).

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 413, n° 6938.

(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 543, n° 7121; *Belgique judiciaire*, 1878, p. 1247 et 1311.

Par une coïncidence curieuse, *le Moniteur* de l'an xi met en relief à quelques jours de distance les noms que portent avec tant de distinction parmi nous deux membres éminents du corps diplomatique accrédité auprès de notre souverain. Le *Moniteur* du 18 brumaire annonce la mort à Berlin du comte d'Alvensleben, premier ministre de la monarchie prussienne, l'ami d'enfance et le compagnon d'études du roi défunt, Frédéric-Guillaume II, et le conseiller fidèle de son successeur, Frédéric-Guillaume III, et *le Moniteur* du 17 frimaire signale l'arrivée à Rome du comte de Khevenhuller, ambassadeur de l'empire d'Allemagne, chef de l'une des grandes maisons princières de l'Europe.

Un bruit qui en d'autres temps eût mis la multitude en armes éclate soudain dans Paris. Le vainqueur de Hohenlinden, le général Moreau, enseveli depuis peu dans la retraite, a été décrété d'arrestation. On l'accuse d'avoir tramé avec Pichegru et Georges Cadoudal, rentrés subrepticement dans la capitale, un complot contre la vie du Premier Consul. Déjà *le Moniteur* a publié, en donnant la nouvelle de son arrestation, les faits mis à sa charge. Des ambassadeurs anglais sur le continent ont pris part à ces coupables menées. Drake, l'un d'eux, le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne à Munich, a entrepris de fomenter des troubles en France, en se mettant en rapport avec des mécontents que la police lui dépêche pour surprendre ses secrets. On signale au Premier Consul un prince français comme devant se placer à la tête des conjurés.

La foudre tombe aussitôt sur une noble victime. Saisi sur le territoire étranger, à Ettenheim, dans le grand-duché de Bade, le duc d'Enghien est enlevé par un corps de troupes que conduit le général Ordener et qu'appuie le général Caulaincourt, le futur duc de Vicence. Le Premier Consul a réglé lui-même les moindres détails de cette expédition. Déjà le sort du mal-

heureux, que le droit des gens n'a pu mettre à l'abri d'un coup de main, est arrêté dans sa pensée.

« Si le duc de Berry et le duc d'Orléans », écrit-il à Murat le 28 ventôse an XII, « étaient à Paris, comme vous me le faites savoir, je les ferais arrêter cette nuit et fusiller, et j'arrêteraï les ambassadeurs qui leur auraient donné un asile; mais il n'y a pas d'autre prince à Paris que le duc d'Enghien qui arrivera demain à Vincennes (1). »

Le 29 ventôse, la commission militaire qui doit le juger est formée; le conseiller d'État Réal est chargé de faire subir au proscrit l'interrogatoire dont le Premier Consul trace de sa main la formule. « Il est nécessaire, » ajoute Bonaparte, « que vous conduisiez l'accusateur public à Vincennes et que vous l'instruisiez de la suite rapide à donner à cette procédure (2). » Il est servi à souhait. Non encore reposé des fatigues du voyage, le prince est traduit devant ses juges. Privé d'un conseil, condamné d'avance par un ordre sans réplique, isolé dans ce prétoire où, en dépit des assertions mensongères du jugement, ses accusateurs seuls ont accès, l'héroïque descendant du vainqueur de Rocroi répond avec noblesse aux questions qu'on lui pose. Il quitte la salle où ses juges délibèrent et déjà sa tombe est préparée. Le futur ministre de la police, Savary, d'accord avec son maître, a pris toutes les mesures pour que l'aube ne se lève point avant que la sentence ait reçu son exécution.

A la pâle clarté de la nuit finissante, un lugubre cortège descend dans les fossés du château. Intrépide et calme en face du trépas, le dernier des Condés, après une courte prière, est tombé sous les balles; son corps couvert de blessures a rougi le sol; une fosse sans nom, comblée à la hâte, a recélé sa

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 298, n° 7632.

(2) *Ibid.*, t. IX, p. 302, n° 7639.

endre. Arraché par la force à l'asile que lui garantissait le droit public de l'Europe, il n'a été ramené dans sa patrie que pour y mourir. Son arrestation, sa sentence et sa mort, tout paraît se confondre dans un rêve de sang !

Quel cri d'indignation n'eût point secoué la France entière, si le despotisme le plus dur ne l'avait pas tenue sous le joug ! Avec une presse libre, jamais un tel forfait n'eût pu se perpétrer. Sans dire un mot de la suite aussi rapide que cruelle qu'il avait reçue, *le Moniteur* du 1^{er} germinal an XII publia le jugement dans sa sèche nudité et les autres journaux se conformèrent humblement à cet exemple. L'on crut trouver une allusion timide à ce drame dans un article du *Journal des débats*, où l'on reproduisit, traduite en vers français, la harangue d'un sénateur de Capoue, conjurant son fils de renoncer au dessein de tuer Annibal, et ce fut tout.

Non cependant. Dans la stupeur universelle, un acte de courage se produit et c'est d'un journaliste qu'il émane. Rendant compte d'un discours adressé le jour même au Premier Consul par le président du Corps législatif, *le Moniteur* a l'audace d'y glisser cette phrase paraissant couvrir d'un éloge le meurtre judiciaire qui vient de se consommer : « La sage « uniformité *de vos mesures* va réunir tous les habitants de « cet immense empire. » Fontanes exige sur-le-champ une rectification et il oblige le journal officiel à remplacer dans un erratum spécial par les mots qu'il a réellement prononcés, la sage uniformité *de vos lois*, le texte qu'il répudie, montrant ainsi, à tous les cœurs honnêtes, la réprobation soulevée dans son âme par cette abominable mesure (1).

Quant à Bonaparte, il ressentit longtemps l'horreur de son crime. Chargeant le gouverneur de Paris de composer un

(1) *Moniteur* du 5 et du 6 germinal an XII; HATIN, *Histoire de la presse en France*, t. VII, p. 427.

conseil de guerre pour condamner à mort deux espions, « il « conviendra, » écrit-il, « de n'y faire figurer aucun des juges « du duc d'Enghien » (1).

Comme pour effacer une tache livide
On voyait sur son front passer sa main rapide,
Mais la trace du sang sous son doigt renaissait,
Et comme un sceau frappé par une main suprême,
La goutte ineffaçable, ainsi qu'un diadème,
Le couronnait de son forfait (2).

D'autres préoccupations remplissent bientôt les esprits. Le guerrier victorieux qui gouverne la France va relever dans ses mains puissantes le sceptre de Charlemagne. « Il faut à la « nation un empereur héréditaire, déclare le tribun Curée. « Elle veut un chef digne de ses destinées », et le Tribunat tout entier se rue sur ses pas pour acclamer sa motion et lui en disputer l'honneur. Carnot seul reste inébranlable. Son discours est un modèle de tact, de fermeté et d'indépendance. Il fait appel aux souvenirs que des temps plus libres ont laissés dans les âmes et montre les périls du gouvernement d'un seul. Un ardent éloge de la liberté de la presse, mutilée et anéantie en dépit de ses bienfaits, brille dans sa harangue. Le *Moniteur* prend soin de biffer ces paroles demeurées sans écho, tout en insérant par mégarde la réponse qu'y fait le tribun Carion-Nisas : exemple frappant de l'étroitesse et de l'imbécillité du régime qui tient la pensée asservie (3).

Le Sénat a pris en considération le vœu du Tribunat. Un sénatus-consulte a réglé les constitutions nouvelles de l'Empire. Au sein du premier corps de l'État, deux commissions sont créées : la commission de la liberté individuelle et la

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 143, n° 8741.

(2) LAMARTINE, *Nouvelles méditations poétiques*. VII. Bonaparte.

(3) *Moniteur* du 11 et du 14 floréal an XII; *Pasinomie*, t. XIII, *Érection de l'Empire*, p. VIII.

commission de la liberté de la presse. Vain décor ! Décevantes garanties ! Plus que jamais, ces deux libertés, mères de toutes les autres, restent livrées sans défense à l'arbitraire du gouvernement. La presse périodique est d'ailleurs soigneusement exclue du contrôle sénatorial, qui ne s'exerce que sur le commerce des livres. Cette prudente réserve n'empêche pas les orateurs d'exalter à l'envi la mission tutélaire confiée au Sénat.

Plus de recherches inquisitoriales, clament les tribuns. La pensée est libre ; elle peut se répandre en toute sécurité par la voie de l'impression. « Le dépôt sacré de la liberté individuelle et de la liberté de la presse est remis dans vos mains, » exprime à son tour le sénateur Lacépède. « Où serait-il plus en sûreté ? Vous avez pour vous l'âge, la perpétuité, l'étendue du pouvoir et la prééminence du rang. Les ombres illustres du sage Lhopital, du grand Montesquieu et du vertueux Malesherbes seront consolées, en voyant la liberté sainte, qui fit tomber les remparts de la Bastille, placée sous votre sauvegarde (1). » Ces ombres illustres durent trouver bientôt la sauvegarde un peu mince.

Le sénatus-consulte à peine voté, le Sénat en corps s'est mis en marche pour le présenter avec respect au nouveau souverain. Il traverse triomphalement, sous l'escorte des troupes, les rues de la capitale, pendant que le canon et les cloches, sonnans à toutes volées, annoncent au peuple ce grand événement.

« J'accepte, » répond l'Empereur, dans son style lapidaire, « ce titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. Je soumetts à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille. Dans tous les cas, mon esprit ne

(1) *Moniteur* du 30 floréal an XII.

« sera plus avec ma postérité le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation (1). »

L'histoire de la presse sous le Consulat a pris fin ; l'histoire de la presse sous l'Empire lui succède. On peut la résumer en deux mots : silence et compression.

Ouvrons *le Moniteur* du 1^{er} prairial an XII. Hier encore l'appellation de citoyen était seule en usage. Ecoutez les formules nouvelles : « On donne aux princes français et aux princesses le titre d'Altesse Impériale; les sœurs de l'Empereur portent le même titre. On donne aux titulaires des grandes dignités de l'Empire le titre d'Altesse Sérénissime; on donne aussi aux princes et aux titulaires des grandes dignités de l'Empire le titre de Monseigneur. Les titulaires des grandes dignités de l'Empire portent l'habit que portaient les consuls; un costume particulier leur est affecté pour les grandes cérémonies. Le secrétaire d'État a rang de ministre. Les ministres conservent le titre d'Excellence. Les fonctionnaires de leur département et les personnes qui leur présentent des pétitions leur donnent le titre de Monseigneur. Le président du Sénat reçoit le titre d'Excellence. On appelle les maréchaux de l'Empire Monsieur le Maréchal; on leur donne aussi, quand on leur adresse la parole ou quand on leur écrit, le titre de Monseigneur. » Que de titres! Quelle étude imprévue pour les vieux Jacobins!

Les grandes dignités n'élèvent les citoyens dans un rang éminent, avait dit Lacépède, que pour faire voir de plus loin le triomphe de [l'égalité! Altesse Sérénissime, Excellence et Monseigneur, voilà donc le signe éclatant de l'égalité. Sans Lacépède, qui s'en serait aperçu?

Pendant de longs mois, le journal officiel est rempli des

(1) *Moniteur* du 29 floréal an XII.

adresses que, de tous les coins de l'Empire, les autorités transmettent au nouvel Empereur. Que son règne soit éternel, qu'il défie le temps, qu'il ait au moins la durée du règne de Louis XIV, ajoute le tribunal de Huy, c'est-à-dire soixante-douze ans, ce qui promet à Napoléon, âgé alors de 35 ans, plus d'un siècle d'existence (1).

Sur ces entrefaites, le tribunal criminel de la Seine, substitué prudemment au jury, jugeait Georges Cadoudal et ses complices, à l'exception de Pichegru, trouvé mort dans sa prison. Le *Moniteur* du 17 prairial mit sous les yeux du public les interrogatoires de Moreau et les pièces d'où l'on induisait sa participation au complot. Tout commentaire favorable à cet illustre accusé fut interdit à la presse; elle reçut la consigne de le considérer déjà comme un coupable. Une condamnation capitale contre son ancien compagnon d'armes, son rival et son émule, importait à la gloire du chef de l'Empire. Sa correspondance en fait foi. Au moment où les juges délibèrent, il écrit à Cambacérés que des aveux qui perdent Moreau, ont été faits par certains accusés et que la cour les ignore. Il est utile qu'elle les connaisse; qu'elle interrompe son délibéré et rentre à l'audience ou que le procureur général les lui dénonce par écrit. Cette dénonciation aura pour effet de rendre la décision plus conforme à la justice et à l'intérêt de l'État (2).

Inutile démarche. Moreau n'est condamné qu'à deux années d'emprisonnement, commuées aussitôt par la clémence impériale en un bannissement perpétuel. « La sentence plus qu'indulgente du faible tribunal de la Seine, » annonce Napoléon au maréchal Soult, « sera exécutée dès que les délais du « pourvoi seront expirés. Quant au général Moreau, s'il n'est

(1) *Moniteur* du 6 germinal an XII.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 391, n° 7804.

« pas condamné à mort, il a eu un jugement flétrissant (1). »

Le faible tribunal de la Seine apprit bientôt à quel point son arrêt avait déplu à l'Empereur. La perte de leur emploi, la disgrâce ou l'exil en province, tel fut le lot des magistrats qui résistèrent à ses vœux despotiques. La justice, comme la presse, devait être sa très humble servante.

Les cérémonies où l'Empire naissant étale sa splendeur et les préparatifs de la descente en Angleterre, ce rêve gigantesque de Napoléon, donnent aux récits des journalistes un attrait infini. Le camp de Boulogne et la puissante armée qui s'y rassemble tiennent tous les cœurs en émoi. Là, en face de l'Océan, se développe avec une majesté sans égale la fête militaire la plus brillante que l'imagination puisse concevoir. Elle est consacrée à la distribution des aigles. Un cirque immense s'ouvre vers la falaise; sur un tertre de gazon un trône est dressé; le siège antique de Dagobert en occupe le centre, entouré d'étendards et de trophées, surmonté des drapeaux conquis en Italie; des gradins y donnent accès. A droite, on découvre les deux camps et les batteries avoisinantes, la ville en amphithéâtre, l'entrée du port et une partie de la rade; à gauche, le port de Vimereux et les côtes d'Angleterre. Environné de ses ministres, de ses maréchaux et des grands officiers de la couronne, Napoléon a paru; ses aides de camp chamarrés et les légionnaires revêtus de leurs insignes sont restés debout sur les marches du trône. Cent mille hommes manœuvrent sous ses yeux; ils se rangent en vingt colonnes dans la circonférence du cirque. Dégagé des nuages qui le voilaient, le soleil éclaire la fête de ses rayons; le vent fait flotter les drapeaux. D'une voix retentissante, Napoléon a prononcé la formule du serment. « Et vous, soldats, » ajoute-t-il, « vous jurez de défendre, au péril de votre vie, l'honneur du

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 396, n° 7812.

nom français, votre patrie et votre Empereur. » Cent mille serments lui répondent. Les baïonnettes étincellent, les chapeaux s'agitent, les armes s'entrecroisent et le cri plusieurs fois répété de *vive l'Empereur* sort de toutes les poitrines. L'armée défile ensuite et le défilé dure trois heures. Les vagues battent la falaise, les vaisseaux anglais s'enfoncent dans la brume et les côtes de la terre ennemie blanchissent l'horizon. La flottille française du Havre, entrant au port toutes voiles déployées, ajoute une note vive et claire à l'ampleur du spectacle. Ce tableau grandiose a frappé les esprits. C'est César parlant à ses cohortes, c'est Scipion haranguant les Romains avant de les lancer sur Carthage, répètent à l'unisson les journaux (1).

Ces scènes émouvantes excitent l'imagination du héros; elles donnent à ses lettres des accents épiques.

« Une de nos canonnières a failli périr cette nuit, » écrit-il à Joséphine. « Le spectacle était grand; des coups de canon d'alarme, le rivage couvert de feu, la mer en fureur et mugissante, l'anxiété de voir périr ces malheureux. L'âme était entre l'éternité, l'océan et la nuit. » (2).

Plus que jamais, sa verve de journaliste s'est réveillée. C'est contre l'Angleterre qu'elle dirige ses coups. Le *Moniteur* a peine à suffire à ses attaques furieuses. Tout discours au Parlement, tout article de journal, tout acte des ministres anglais est commenté avec passion dans la feuille officielle. S'il obtient la paix, Napoléon consentira-t-il à licencier ses armées et à ne plus construire de vaisseaux, a-t-il lu dans *le Times*. « Ne plus
« construire de vaisseaux! Fussiez-vous parvenus à détruire
« par le fer trente-six millions d'hommes sur quarante mil-
« lions de Français, il faudrait, sachez-le, qu'il n'en restât pas

(1) *Moniteur* des 1^{er}, 4 et 5 fructidor an XII.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 426, n^o 7861.

« un seul en état de porter les armes pour vour laisser prononcer un tel blasphème ! Il faut se contenir pour ne donner à cette jactance que le nom de folie (1).

« Que les journaux harcèlent sans relâche l'Angleterre ; qu'ils attaquent ses modes, ses mœurs, ses constitutions et ses lois. Ils doivent servir mon gouvernement ; je ne les tolère qu'à cette condition (2). Je ne laisserai subsister que ceux qui animeront la nation contre les Anglais, en l'engageant à supporter avec courage les vicissitudes de la guerre », a-t-il écrit (3). Est-ce à ces recommandations pressantes, renouvelées en toute occasion, qu'il faut attribuer l'anecdote que voici. C'est le grave *Moniteur* qui s'en est fait l'écho ; d'autres journaux y ont ajouté quelques ornements de leur cru. Un homme d'État anglais, Tierney, l'a racontée avant la guerre sur la plage de Boulogne. Georges III, au cours de son long règne, a ressenti à diverses reprises les atteintes de la démence. Ses ministres lui donnent lecture du message par lequel il doit ouvrir le Parlement. « Eh bien, » fait-il, « et le paon ; vous ne parlez pas du paon dans ce message ? » « Le paon, Sire, mais il n'a rien à y faire. » « J'y veux un paon, il m'y faut un paon ; je ne prononce le discours qu'à ce prix. » L'embarras des ministres est extrême. Je n'ose pas vous dire : mettez-vous à leur place. Que ferait le jurisconsulte le plus éprouvé, si dans l'arrêt qu'il minute, une inexplicable fantaisie l'obligeait à faire entrer un paon déployant au soleil sa queue étincelante ? On verrait, sans nul doute, la plume s'arrêter indécise entre ses doigts.

Une inspiration soudaine a traversé l'esprit en détresse du chef de cabinet : « Si nous introduisions dans la harangue

(1) *Moniteur* du 26 thermidor an XII.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 328, n° 8596.

(3) *Ibid.*, t. IX, p. 172, n° 7427.

« royale, revêtue d'une forme plus classique, quelques divinités
« de l'Olympe? Minerve et son égide, Junon et sa fierté; son
« oiseau favori, le paon, son emblème et son modèle, y péné-
« tre à sa suite. » Le conseil, faute de mieux, adopte ce parti.
Jamais discours du trône d'un aspect plus étrange ne fut des-
tiné à retentir sous les voûtes d'un Parlement; avant de le
placer dans la bouche du monarque, un suprême effort est
fait par les ministres. Dans l'intervalle, l'humeur du roi s'est
adoucie, et le paon, sacrifié par lui sans trop de résistance,
est rendu à ses occupations journalières (1).

L'histoire est-elle vraie? Je l'ignore. Insérée dans la presse
de l'Empire, on pourrait la révoquer en doute, si pour cer-
tains croyants tout article de journal n'était point parole
d'évangile. Il y a des évangiles apocryphes, me direz-vous
peut-être.

Est-ce à la même pensée que se rattachent d'autres articles
parus dans *le Moniteur*, où l'on peint des maris exposant leur
femme en vente au marché de Smithfield, une corde passée
autour du cou, et l'un d'eux poursuivi pour tromperie sur la
qualité de la chose vendue, parce qu'il en a livré une autre à
l'acheteur (2)?

Pour soutenir cette campagne de presse, un nouvel athlète
a pris place dans les rangs des journalistes; il y avait figuré
jadis avec un certain éclat; c'est Barère. Il a reçu la mission
de fonder un journal uniquement destiné à déverser l'injure sur
le peuple ennemi. Le souvenir de ses carmagnoles lui a valu
cet emploi. Peu de temps auparavant, un appel à l'armée, sorti
de sa plume, avait attiré sur lui le mécontentement du souve-
rain. « Je n'ai pas lu sa brochure, mais je crois qu'il eût mieux
« fait de se taire », avait-il écrit. « L'armée n'écoute pas le

(1) *Moniteur* du 27 thermidor an xi.

(2) *Ibid.*, 6 brumaire an xiv et 29 juin 1806.

“ vain bavardage des pamphlets ; un ordre du jour a plus d’ac-
“ tion sur elle que cent volumes de Démosthènes et de Cicéron.
“ Dites-lui que ses déclamations et ses sophismes ne sont pas
“ en harmonie avec sa réputation colossale. C’est un homme
“ de peu de talent. Ne laissez pas circuler son écrit. S’il est
“ bien fait, qu’on présente la même chose sous une autre
“ forme (1). ”

Le journal de Barère qui avait pris pour titre *le Mémorial antibritannique*, et pour épigraphe : *Le cri des nations redemande la liberté des mers*, n’eut aucun succès. Son style ampoulé n’était plus de saison. Soutenu par la police, il vécut quelques mois et s’éteignit dans l’indifférence. Ses meilleurs articles furent inspirés par l’Empereur, toujours sur la brèche lorsqu’il y avait des coups à porter à son éternelle rivale.

Plus dure qu’autrefois, la surveillance de Fouché s’est appesantie de nouveau sur la presse. Le ministère de la police a été rétabli et ses anciennes attributions lui ont été rendues. Le journalisme a retrouvé son tyran. D’un autre côté, les exigences de Napoléon n’ont plus de limites. Sa mauvaise humeur est constante ; sa correspondance avec son ministre est remplie d’invectives contre les malheureux rédacteurs qui n’ont point devancé ses désirs. Me croit-on sans bile et sans griffes ? Ecrivez-leur qu’ils ne s’y fient pas (2). Réprimez davantage les journaux ; je finirai par n’en plus tolérer qu’un seul ; leur durée sera courte. Qu’ils sachent qu’il n’y a plus en France qu’un parti. Je ne souffrirai point qu’ils agissent contre mes intérêts ; qu’ils publient de petits articles où ils pourront montrer un peu de venin. Je finirai par leur fermer la bouche (3). Oiseaux de mauvais augure, ils ne cessent de présager des orages loin-

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. IX, p. 510, n° 8001.

(2) *Ibid.*, t. X, p. 366, n° 8867.

(3) *Ibid.*, t. X, p. 335, n° 8611.

tains. Je les réduirai de quatorze à sept; je conserverai non ceux qui me louent, je n'ai pas besoin de leurs éloges, mais ceux qui auront la touche mâle et le cœur français (1). Leur réforme aura lieu sans retard. Il est par trop bête d'avoir des journaux qui n'ont que les inconvénients de la liberté de la presse, sans en avoir les avantages. Dites-le aux rédacteurs; il n'est plus question aujourd'hui de n'être pas mauvais. Il faut être tout à fait bon. Je ne les laisserai pas jouir de gros revenus pour ne rendre aucun service. Je leur accorde trois ou quatre mois pour faire leurs preuves. Qu'ils tirent profit de cet avertissement (2).

Voilà le dur langage que par l'intermédiaire du ministre, la presse, si docile cependant, si muette au besoin, si complaisante aux volontés du maître, entend à toute heure résonner à ses oreilles. Et ce ne sont point de vaines menaces. Signalé par l'inspecteur général de la gendarmerie, un journal de Namur est supprimé et son rédacteur jeté en prison. Il n'a rien fait. Qu'il en sorte, mais puisque le préfet veille si peu sur cette gazette, il est inutile de la rendre à la vie. La gendarmerie doit exercer une active surveillance sur les journaux de province, surtout à Nantes et à Angers (3).

Plus de querelles religieuses, plus d'attaques contre les philosophes. Le *Mercur*e est averti. Il a montré autant de violence et de fiel que Marat qui avait pour excuse de faire marcher la nation. Qu'il discute les opinions s'il lui plaît, mais qu'il cesse de vomir l'insulte. Il est fait défense à cette feuille, ainsi qu'au *Journal des débats*, de prononcer même le nom des jésuites. Jamais le rétablissement de cette société ne sera permis en France (4).

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 344, n° 8623.

(2) *Ibid.*, t. X, p. 356, n° 8649.

(3) *Ibid.*, t. IX, p. 135 et 157, nos 7362 et 7399.

(4) *Ibid.*, t. X, p. 23, n° 8118.

L'orage gronde sur le *Journal des débats*. L'empereur le sent hostile à sa politique, en dépit de sa prudence extrême. Même dans sa partie littéraire, la feuille célèbre laisse percer, sous le voile, des opinions et des tendances qui déplaisent. Un rapport perfide de Roederer l'a fait comprendre. La mesure la plus rigoureuse l'atteint au cours de ses succès : la volonté du maître est qu'elle ne paraisse plus sans avoir été corrigée la veille par un censeur choisi par la police. Que le ministre porte son choix sur un homme sûr, attaché au gouvernement et ne manquant point de tact. Les propriétaires du journal lui payeront 12,000 francs d'appointements. A la moindre faute, la feuille est supprimée. Que les autres journaux soient avertis de cette mesure. Si leurs nouvelles sont aussi grosses de sottise, autant leur adviendra (1).

Pourquoi cette colère? Le *Journal des débats*, sur la foi d'une gazette étrangère, avait annoncé, dans un articulet banal, que l'empereur se proposait de faire remettre le grand cordon de son ordre au duc de Brunswick. Décorer l'auteur du manifeste de Coblenz, le général de la coalition, il fallait être à la solde de l'Angleterre et conserver dans son cœur un levain royaliste pour donner la volée à ce récit absurde. Le censeur fut Esmenard, l'auteur du poème de *la Navigation*. Charge peu enviable : c'est sur lui qu'à chaque sujet de plainte, le courroux de l'Empereur ira se porter. La mesure parut d'ailleurs excellente et bientôt chaque journal fut doté d'un censeur.

Le titre même du *Journal des débats* est une cause de disgrâce; il réveilla les souvenirs de la Révolution. Qu'il en change! Un ancien royaliste, converti à l'Empire, Fiévée, homme de bon conseil et d'excellentes intentions, introduit par Roederer dans l'intimité du maître à qui il ose parler

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 429, n° 8267.

librement, a reçu le mandat de transformer, d'accord avec ses propriétaires, la feuille de la rue des Prêtres. Elle prendra le nom de *Journal de l'Empire* et le quart de ses bénéfices sera réparti par les soins du gouvernement entre des hommes de cour et des hommes de lettres. Sur les 100,000 francs que le journal rapporte chaque année, c'est un denier considérable. La *Gazette de France* et le *Publiciste*, ainsi que la plupart des autres feuilles politiques, subissent, suivant l'importance de leurs profits, de pareilles retenues (1).

Fonder des journaux ou leur laisser la vie, c'est aux yeux de l'Empereur un des attributs essentiels de l'État. Il est légitime qu'il en retire une part de propriété ou de revenu. Le journalisme, d'après lui, ne doit plus être qu'une branche de l'administration, comme les postes ou les ponts et chaussées.

Cette presse qu'il gouverne d'une main rageuse et qu'il malmène à tout propos, il en sent, mieux que tout autre, la puissante influence. Il sait ce que peut rendre sous des doigts habiles cet instrument merveilleux ; il en use à toute heure. Dans ses lettres, il recommande constamment d'insérer dans un journal quelque article ou de propager quelque rumeur favorable à ses vues. La vérité n'est pas ce qui le préoccupe. Mettez en quarantaine toute nouvelle désagréable ou désavantageuse pour la France, redit-il à satiété. Elle est dictée par les Anglais (2).

Il sait en dicter lui aussi. Faites faire des articles contre la princesse D... qui se répand à Rome en invectives contre la France, écrit-il le 22 mai 1805. Elle a vécu avec un chanteur et ses diamants lui ont été donnés par le prince Potemkin. Tournez-la en ridicule. Elle se pose en femme d'esprit ; elle est liée avec la reine de Naples et, chose plus étonnante, avec

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XI, p. 69, n° 9054.

(2) *Ibid.*, t. X, p. 429, n° 8767.

M^{me} de Staël (1). Faites imprimer dans les journaux plusieurs lettres paraissant venir de Saint-Pétersbourg et annonçant que les Anglais y sont mal vus et que l'on y traite mieux les Français, écrit-il le 6 prairial an XIII (2). Envoyez aux journaux allemands des bulletins dans lesquels, entre autres nouvelles insignifiantes, on glissera quelques bruits défavorables au commerce anglais. Nos ennemis pourront d'autant moins s'en défendre que tous les journaux ne manqueront pas de les reproduire. On peut s'en promettre quelque fruit (3). Donnez une couleur aux journaux de Gênes, mande-t-il au prince architrésorier. Qu'ils peignent le ridicule des menaces de l'Autriche et de la Russie, et disent au peuple ligurien que l'homme qui, avec trente mille soldats, a confondu au milieu d'eux la Sardaigne, l'Autriche et la coalition, est avec trois cent mille soldats au centre de l'Allemagne (4).

La guerre avec l'Autriche s'était rallumée et le Dieu des batailles allait une fois de plus octroyer la victoire au génie. Le sacre a ébloui la France de ses pompeuses merveilles; le camp de Boulogne l'a tenue une année en suspens. Avec une rapidité sans exemple, la plus puissante armée de l'Europe est transportée des plages de l'Océan au centre de l'Allemagne; la capitulation d'Ulm, l'occupation de Vienne et la bataille d'Austerlitz frappent de leurs coups répétés la vieille dynastie des Habsbourg. De nouveau, les journaux consacrent leurs colonnes aux récits des combats; les bulletins de la Grande Armée en occupent les pages les plus en vue. Les allocutions du vainqueur à ses troupes y brillent avant tout. Qu'étaient les articles enflammés de Marat et les carmagnoles de Barère à côté de ces lignes : « Soldats, je suis content de vous. Vous

(1) *Lettres inédites de Napoléon*, t. I^{er}, p. 48, n^o 75.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 445, n^o 8790.

(3) *Ibid.*, t. X, p. 433, n^o 8776.

(4) *Ibid.*, t. X, p. 269, n^o 9302.

« avez à la journée d'Austerlitz justifié tout ce que j'attendais
« de votre intrépidité; vous avez décoré vos aigles d'une
« immortelle gloire. Une armée de 100,000 hommes, com-
« mandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été en
« moins de quatre heures ou coupée ou dispersée. Ce qui a
« échappé à votre fer s'est noyé dans les lacs... Ramenés en
« France, vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes.
« Il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz,
« pour que l'on réponde : Voilà un brave (1)! »

Quel effet ces paroles ne devaient-elles point produire sur l'âme des soldats? Le bulletin est rempli de leurs traits héroïques. La veille, dans la soirée, l'Empereur a visité les bivouacs. A sa vue, l'enthousiasme n'a plus connu de bornes. L'anniversaire de son couronnement va se fêter; toutes les bouches lui promettent la victoire; des feux de paille l'escortent jusqu'à la cabane qui lui sert d'abri. Il y dort d'un paisible sommeil. Le lendemain, un soleil radieux éclaire le plus brillant fait d'armes des temps modernes. A 1 heure, tout est décidé; l'élan des troupes n'a rien laissé debout devant elles. Acculés près d'un lac, vingt mille hommes se noient dans ses eaux. Jamais champ de bataille ne fut plus horrible, rapporte le bulletin; du milieu de lacs immenses, on entend encore les cris de milliers d'hommes qu'on ne peut secourir. Il faudra trois jours pour que les blessés soient évacués sur Brunn. Le cœur saigne. Puisse tant de sang versé, puissent tant de malheurs retomber enfin sur les perfides insulaires qui en sont la cause. Puisse les lâches oligarques de Londres porter la peine de tant de maux (2).

Voilà la guerre dans toute son horreur; voilà le revers de la gloire. L'Angleterre, toujours l'Angleterre; c'est elle que,

(1) *Moniteur* du 25 frimaire an xiv.

(2) *Ibid.*

dans les champs d'Austerlitz, le vainqueur a visé. Et cependant elle aussi a remporté une victoire éclatante. Le combat naval de Trafalgar a détruit sans retour la puissance maritime de la France et de l'Espagne. L'intrépide Nelson y a perdu la vie. Au début de la bataille, ces seuls mots sont sortis de sa bouche; eux aussi ont électrisé les soldats : « L'Angleterre compte que chacun fera son devoir. » La presse qui va célébrer le triomphe d'Austerlitz a, par ordre, gardé un silence absolu sur cet irréparable désastre. L'empire l'ignore longtemps. On parle à voix basse d'une rencontre sur mer dénuée d'intérêt et la mort de Nelson reste inconnue du peuple qu'il a combattu tant d'années.

La nouvelle de la défaite d'Austerlitz, qui met fin à la coalition, organisée par lui au prix de tant d'efforts, a porté au grand ministre, orgueil de l'Angleterre, un coup mortel. La santé chancelante de William Pitt n'a pu surmonter cette épreuve; ses forces déclinent rapidement et bientôt l'illustre fils de lord Chatham s'éteint, le cœur brisé, en songeant avec angoisse à l'avenir de son pays. Escorté par un cortège magnifique de princes, de grands seigneurs et d'évêques, son corps est enseveli dans l'abbaye de Westminster, près du caveau où son père repose, et, suivant la superbe expression de Macaulay, au moment où le cercueil descend dans la fosse, le visage d'aigle de Chatham paraît se pencher du haut de son monument pour jeter un regard de consternation dans cette sombre demeure où va s'engloutir tout ce qui reste de tant de gloire et de puissance.

La paix de Presbourg a satisfait l'ambition du conquérant. Venise est annexée au royaume d'Italie, le Tyrol cédé à la Bavière, et la conquête de Naples a procuré un trône au prince Joseph. Déjà Gênes et la Ligurie ont été absorbées dans l'Empire. Détournée un moment des batailles, l'attention du vainqueur s'est reportée sur la presse. Le prince architrésorier

Lebrun, administrateur de la Ligurie, n'a point à s'en louer. Il a communiqué à des journalistes de Gênes des lettres de Napoléon que le vice-roi d'Italie lui a transmises. A-t-il perdu la tête? Le prince Eugène reçoit, comme lui, une sévère remontrance et l'Empereur écrit à Fouché de défendre aux journaux de reproduire ces lettres, qu'il déclare supposées et où on le fait parler comme un savetier (1). Autre méfait : Lebrun a inséré dans les gazettes un bulletin relatif à une insurrection de paysans dans le duché de Plaisance. Ce haut fonctionnaire est décidément atteint de délire, et ce cri d'indignation, qu'il épanche dans le sein de Cambacérés, échappe à l'Empereur : « Bon Dieu, que les hommes de lettres sont « bêtes! Tel qui est propre à traduire un poème n'est pas « propre à conduire quinze hommes. Rien ne m'étonne, « depuis que je suis né, comme la conduite de M. Lebrun à « Gênes (2). »

Il est dur parfois de représenter en pays conquis ce maître exigeant. « Vous n'êtes pas là pour écrire, mais pour administrer. Toute cette affaire méritait à peine un rapport de « gendarmerie; votre écrit est aussi ridicule que déplacé. Je « vous défends de rien imprimer encore (3). » Tels sont les reproches qui fondent sur l'ancien collègue du consul Bonaparte. Cet essai de journalisme ne lui a pas réussi.

Au tour de *la Gazette de France* à recevoir sa volée de bois vert. Elle a eu autrefois le rare privilège de contenter le despote. Elle est bien rédigée et dans le meilleur esprit, a-t-il écrit à la police. Elle a l'adresse de se procurer de bonne heure des nouvelles de Londres; son titre est heureux; il ne réveille aucun souvenir de la Révolution. Protégez-la et

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XI, p. 340, nos 9399 et 9400; p. 358, n° 9429.

(2) *Ibid.*, t. XI, p. 554, n° 9699.

(3) *Ibid.*, t. XI, p. 555, n° 9700.

donnez-lui tous les renseignements qui viendront à votre connaissance (1). Que nous sommes loin de ces éloges! « La « *Gazette de France* me paraît marcher fort mal. Je ne sais « pourquoi elle débite la sotte nouvelle du mariage du prince « Eugène avec la reine d'Etrurie. Elle contient beaucoup « d'autres articles inconvenants. Recommandez au rédacteur « d'être plus censé (2). » Le ton est moins aimable. Celui-ci est plus rude : « La *Gazette de France* a publié une note « relative à la Prusse qui est fausse et qui n'aurait pas dû « paraître sans la permission du ministre. Suspendez ce jour- « nal pour quinze jours; à la prochaine incartade, je le sup- « prime (3). »

Rédigé par un ami de l'Empereur, *le Journal des débats* n'est pas davantage à l'abri de ses remontrances. Le directeur général des postes, M. de Lavalette, est chargé d'exprimer à M. Fiévée le vif mécontentement du souverain. Il ne publie que les nouvelles défavorables à la France; il faut que cela finisse (4). *Le Journal de l'Empire* ne doit parler des Russes que pour les humilier, atténuer leurs forces et détruire leur réputation militaire (5). Il a annoncé à tort le mariage de M^{lle} de Tascher; il est incroyable que M. Fiévée perde ainsi la carte. Qu'il démente cette nouvelle, en disant que c'est une chose hasardée qu'il ne savait pas (6). Crime plus grave : il a été question de Henri IV dans cette feuille, dont les tendances royalistes restent suspectes; parler de Henri IV sous l'Empire! Est-ce assez ridicule? Ce ne peut être que dans l'espoir d'imprimer une fausse direction à l'opinion. Il est défendu d'en-

(1) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 48, n^o 75.

(2) *Ibid.*, t. I^{er}, p. 52, n^o 81.

(3) *Ibid.*, t. I^{er}, p. 58, n^o 94.

(4) *Correspondance de Napoléon*, t. XII, p. 12, n^o 9760.

(5) *Ibid.*, t. XII, p. 156, n^o 9931.

(6) *Ibid.*, t. XII, p. 366, n^o 10224.

tretenir désormais le public de choses auxquelles il ne pense plus (1). C'est de la dynastie actuelle qu'on doit exclusivement l'occuper. Une dernière flèche marque le déclin du règne de M. Fiévée. « Il est nécessaire d'avoir un homme sage à la tête
« du *Journal de l'Empire* et du *Mercur*. Ces deux journaux
« poussent la religion jusqu'à la cagoterie. Ils attaquent la
« philosophie et les connaissances humaines. S'ils l'osaient,
« leurs opinions politiques ne seraient pas plus saines que
« celles du *Courrier français* (2). »

Le *Journal de Paris*, dont Rœderer, qui a suivi le roi Joseph à Naples, est l'un des rédacteurs, n'est pas en meilleure posture à ses yeux. Il a osé parler de paix après la bataille d'Austerlitz. Ses sots articles sont du plus mauvais goût. L'Empereur fera la paix lorsque l'intérêt de ses peuples la commandera ; les criaileries de quelques intrigants ne l'accéléreront pas d'une heure ; le temps où le peuple délibérait dans les sections est passé (3). « Il y a dans le *Journal de Paris*
« beaucoup d'articles ridicules sur Naples, » fait-il plus tard. «
« Il est déplacé de dire que l'impôt du sel y a été aboli, quand
« il est maintenu en France. Dites à Rœderer que rien n'est
« plus gauche ni plus maladroit que ses articles. De quoi se
« mêle-t-il d'écrire dans les journaux ? Si vous avez aboli l'im-
« pôt du sel, vous avez mal fait. Il faut que le peuple napo-
« litain paye autant qu'en France, où fleurissent la gabelle, le
« timbre, le sel, le tabac. Vous n'aurez ni armée ni marine, si
« vous accoutumez vos peuples à ne rien payer (4). » C'est au roi Joseph que ces conseils s'adressent. Qu'il se défie de Rœderer ; ce journaliste a la tête trop active pour être bon administrateur. Loin d'écouter ses avis, trop favorables aux

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 116, n° 10708.

(2) *Ibid.*, t. XIV, p. 192, n° 11629.

(3) *Ibid.*, t. XI, p. 480, n° 9575.

(4) *Ibid.*, t. XII, p. 481, n° 10400.

Napolitains, le roi doit souhaiter que la canaille de Naples se révolte. Ce sera une excellente occasion d'en faire un exemple. A tout pays conquis, il faut une révolte. On doit la considérer avec les yeux d'un père de famille dont les enfants sont atteints de la petite vérole; c'est une crise salutaire quand elle n'affaiblit pas trop le malade (1).

Objet de ses faveurs au début du règne, le clergé lui porte ombrage à son tour. Il ne faut pas que les prêtres sortent de leurs fonctions. En principe, on ne doit pas se fâcher et encore moins discuter avec eux, quand cela n'est pas d'une nécessité absolue (2). Il y a trop de journaux ecclésiastiques, fait-il dire à Portalis par Fouché. Fondez-les en un seul; il se chargera des abonnés des autres. On lui donnera le titre de *Journal des curés* et l'archevêque de Paris choisira ses rédacteurs (3). Déjà ses démêlés avec le pape sont en germe. Le père commun des fidèles ne s'abandonne pas assez à sa direction politique; il ne persécute pas les Anglais et vit en bonne intelligence avec les Russes. Cette attitude l'exaspère. Pour le pape, je suis Charlemagne, mande-t-il au cardinal Fesch. J'entends qu'il règle avec moi sa conduite sur ce point (4). Allez votre train, supprimez les couvents, écrit-il à la princesse de Lucques, sa sœur Elisa; mais marchez avec prudence, ne vous aliérez pas l'esprit de vos peuples (5). Et surtout que les journaux n'en disent rien! C'est la règle suprême (6). Ne perdez pas une heure pour réunir au domaine tous les biens des couvents. Le bref du pape n'a point de portée, tant qu'il reste secret dans vos mains. Emparez-vous des richesses des

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 78, n° 10657.

(2) *Ibid.*, t. XI, p. 523, n° 9647.

(3) *Ibid.*, t. XII, p. 17, n° 9769.

(4) *Ibid.*, t. XI, p. 528, n° 9656.

(5) *Ibid.*, t. XII, p. 378, n° 10244.

(6) *Ibid.*, t. XII, p. 247, n° 10037.

moines, c'est le principal ; laissez courir le reste (1). Occupez Bénévent et Ponte-Corvo, fait-il à Joseph. Je vais proclamer le prince Louis roi de Hollande et le cardinal Fesch coadjuteur du prince électeur de Ratisbonne. Les journaux vont répéter tout cela : ne perdez pas un moment pour vous emparer des enclaves pontificales (2). Vous êtes à Rome comme une femme, écrit-il au cardinal Fesch. Faites prendre possession du palais de Venise. Le prince Joseph vous prêtera main forte, si cela est nécessaire (3). Malgré sa douceur et sa patience, le tendre Pie VII peut avoir le pressentiment du sort qu'on lui réserve.

Partout où le conduit la fortune de ses armes, le premier souci de l'Empereur est de créer des journaux à sa dévotion et de supprimer ceux qui résistent à ses volontés. A peine l'armée française est-elle entrée dans Vienne, qu'il donne l'ordre au général Clarke, gouverneur de la ville, de s'occuper avant tout de diriger *la Gazette de Vienne*. Le rédacteur de cette feuille y insérera les nouvelles qu'on lui communiquera. S'il se trouve compromis, il pourra suivre l'armée française. On lui fera un sort en France (4). Berlin, Madrid, Moscou verront tour à tour des journaux créés par le vainqueur s'implanter dans leurs murs. Ils recevront de lui leurs articles et distribueront les nouvelles, revues et corrigées, qu'il trouvera bon de répandre dans le public.

Malheur aux journalistes qui feront entendre une note discordante ! La *Gazette de Lugano* a eu l'audace de ne pas approuver sa politique. Si le journal n'est pas supprimé sur-le-champ, si son rédacteur n'est pas arrêté et le directeur des postes qui a distribué cette feuille mis sous les verrous, les

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XII, p. 395, n° 10265.

(2) *Ibid.*, t. XII, p. 432, n° 10314.

(3) *Ibid.*, t. XI, p. 563, n° 9717.

(4) *Ibid.*, t. XI, p. 424, n° 9508.

troupes françaises entrèrent à Lugano pour saisir les coupables et le bailliage du Tessin sera réuni au royaume d'Italie (1).

Des libraires de Vienne, d'Augsbourg et de Linz ont répandu des pamphlets et des journaux hostiles à la France. C'est de Nuremberg que partent ces écrits. Qu'on arrête les libraires et qu'on brûle les libelles, sinon la ville subira le plus dur châ-timent. Des ordres rigoureux sont transmis au maréchal Berthier, dont les troupes occupent encore la capitale de la Souabe. Mon intention, écrit l'Empereur, est que les vendeurs de ces libelles soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures. La sentence portera qu'ils sont convaincus d'avoir tenté de soulever les habitants contre l'armée française et qu'ils sont condamnés à mort. Les coupables seront placés au milieu d'une division et jugés par sept colonels. Les libraires de Vienne et de Linz qui leur ont transmis ces écrits, seront condamnés par contumace, et si on les saisit, on mettra la sentence à exécution. Cette sentence sera répandue dans toute l'Allemagne (2).

Entendre, c'est obéir. Un malheureux libraire de Nuremberg, Palm, qui n'a fait qu'exposer en vente les journaux et les brochures où des patriotes allemands, Gentz et Arndt, revendiquent la liberté de leur pays, est arrêté, livré à des juges militaires et mis à mort sans désespérer. Cette victime obscure dont le courage ne se démentit pas à l'heure suprême, fut vénérée en Allemagne comme le martyr d'une cause sainte et son nom retentit dans toutes les bouches le jour où la nation entière se souleva contre son oppresseur.

A cette époque, le vertige du pouvoir s'est emparé de l'homme de génie que ne peut contenir dans de sages limites une presse muette et garrottée, et la vie humaine est sans valeur

(1) *Correspondance de Napoléon*. t. XIV, p. 72, n° 11344.

(2) *Ibid.*, t. XIII, p. 37, n°s 10594 et 10597.

à ses yeux. A la moindre velléité de résistance, le premier cri qui monte à ses lèvres est : *Fusillez*. C'est le sinistre conseil que le roi Joseph entend résonner sans cesse à ses oreilles. Une bande de financiers, Ouvrard et autres, s'est attribué sur des emprunts un bénéfice illicite de 90 millions. J'étais résolu à les faire fusiller sans procès, exprime Napoléon, mais grâce à Dieu, je suis rentré dans mes fonds (1). Voici ses instructions, après la révolte des paysans dans le duché de Plaisance : Faites brûler cinq ou six villages, faites fusiller une soixantaine de personnes, faites des exemples sévères ; n'épargnez aucun coupable ; que le prêtre qui est entre les mains de l'évêque soit mis à mort ; envoyez trois ou quatre cents paysans aux galères ; donnez un grand éclat à cette exécution ; faites-la décrire dans tous les journaux. Il y aura beaucoup d'humanité et de clémence dans cet acte de rigueur, car il préviendra d'autres révoltes (2).

La guerre avec la Prusse a suivi la guerre avec l'Autriche, et la mort de Fox a fait perdre la dernière espérance d'une pacification générale. Prêt à livrer de nouveaux combats, Napoléon cache avec soin ses armements. Le roi Joseph est averti : ses journaux doivent représenter l'Empereur comme ne s'occupant que de fêtes, de chasses, de négociations ; ils doivent répandre le bruit que les préparatifs de la Prusse sont dirigés contre l'Angleterre, que la paix va se conclure, et qu'une entrevue des deux souverains a tout arrangé (3).

Le canon a retenti et les bulletins de la Grande Armée reprennent leur place triomphante dans les journaux. Dans son ultimatum, le roi de Prusse s'est plaint de la presse française et de ses attaques. C'est la reine Louise que visent surtout les

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XII, p. 19, n° 9773.

(2) *Ibid.*, t. XII, p. 5, n° 9744 ; p. 18, n° 9772 ; p. 66, n° 9852.

(3) *Ibid.*, t. XIII, p. 175, n° 10771 ; p. 323, n° 10966.

phrases offensantes des bulletins. « La reine de Prusse est à l'armée, habillée en amazone, portant l'uniforme de son régiment de dragons, écrivant vingt lettres par jour pour exciter de toutes parts l'incendie. Il semble voir Armide dans son égarement mettant le feu à son propre palais (1). Elle excitait sans cesse le roi et les généraux; elle voulait du sang; le sang le plus précieux a coulé; les généraux les plus marquants sont tombés les premiers (2). »

La journée foudroyante d'Iéna a détruit la puissance militaire de la Prusse. Le bulletin en retrace avec orgueil toutes les péripéties. L'Empereur recommande que les relations officielles mettent désormais en relief les traits qui méritent de passer à la postérité, car c'est pour vivre éternellement dans la mémoire que le soldat français affronte les dangers et les fatigues (3).

Entré dans Berlin, il s'y installe en maître. Le vingt-deuxième bulletin de la Grande Armée est consacré à l'acte de clémence si connu qui épargne la vie du prince de Hatzfeld. Des lettres interceptées ont appris qu'il tenait le prince de Hohenlohe au courant des mouvements de l'armée française. Arrêté sur-le-champ, une commission militaire est réunie pour le juger; la peine capitale est certaine. Sa femme se précipite aux genoux de l'Empereur qui lui montre la lettre accusatrice; elle reconnaît l'écriture du prince et perd connaissance; Napoléon la relève avec bonté : « Jetez cette lettre au feu et votre mari est sauvé. » Trois heures plus tard, le prince eût été fusillé. « Tu vois, » écrit Napoléon à Joséphine, « que j'aime les femmes bonnes, naïves et douces; c'est parce qu'elles te ressemblent (4). »

(1) *Moniteur* du 20 octobre 1806.

(2) *Ibid.*, 27 octobre 1806.

(3) *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, p. 117, n° 11514.

(4) *Ibid.*, t. XIII, p. 488, n° 11191.

C'est du camp impérial de Berlin qu'est daté le célèbre décret du 21 novembre 1806, destiné à frapper au cœur l'Angleterre et qui sera l'une des causes principales de la chute du conquérant. Les Iles britanniques sont mises en état de blocus; tout commerce est interdit avec elles; lettres, paquets, marchandises, magasins, propriétés, bâtiments, vaisseaux, produits de ses fabriques, denrées de ses colonies, tout est frappé de saisie et de confiscation; tout sujet anglais trouvé sur le sol, occupé par les troupes françaises ou alliées, est prisonnier de guerre. Ce terrible décret, conception gigantesque, rêve insensé d'une imagination que rien n'arrête, même l'impossible, sera pour l'Europe, plus encore que pour l'Angleterre, une source de maux sans nombre. La politique impériale s'absorbera sans réserve dans cette pensée unique, interdire l'accès du continent aux productions anglaises; les annexions de pays et de territoires, les guerres, les invasions, l'écrasement des peuples, les durs et lourds impôts, les appels de conscrits se succédant sans relâche et embrassant les générations les plus tendres, n'auront pas d'autre mobile. Avec sa complaisance habituelle, le Sénat enregistre le fatal décret et la presse, sur commande, le couvre de ses éloges.

Vient ensuite la bataille à peu près indécise d'Eylau et la guerre se prolonge. La Pologne a accueilli avec enthousiasme le vainqueur; elle attend de lui sa délivrance. Pendant que les troupes occupent leurs quartiers d'hiver et que des escarmouches d'avant-garde tiennent les deux armées en éveil, le placide Cambacérès gouverne à Paris, en rapports constants avec le souverain, que cinq cents lieues séparent de sa capitale.

Une question dont la presse a grossi l'importance agite les esprits; les journaux en font l'objet de discussions sans fin. C'est parfait, pense Napoléon; quand ils se disputent pour des causes futiles, ils ne parlent pas d'autre chose. Le cardinal

Maury a été élu membre de l'Académie française; l'appellera-t-on Monseigneur ou Monsieur au moment de sa réception? Le camp des philosophes est en émoi. L'égalité qui a toujours été de règle à l'Académie, sera-t-elle enfreinte dans cette circonstance? Le grave *Moniteur* intervient pesamment : l'usage est pour le titre; l'éclat qu'on a fait donne matière à de sérieuses réflexions; à quelles incertitudes, à quelles fluctuations ne serait-on pas exposé de nouveau, si le sort de l'État n'était pas confié à un pilote dont le bras est ferme, dont la direction est fixe et qui ne connaît qu'un seul but : le bonheur de la patrie (1).

Du fond de la Pologne, l'Empereur s'intéresse au débat. Faites-moi connaître comme curiosité, écrit-il à Cambacérès, comment a fini l'affaire du cardinal Maury. On m'a assuré qu'on lui refusait le titre de Monsieur le cardinal. Si cela est vrai, c'est bien ridicule et bien plat (2).

Chargé de répondre au récipiendaire, le vertueux abbé Sicard, le disciple de l'abbé de l'Épée, a fait largement les choses; il a prodigué au prélat, dont la modestie n'est point la vertu dominante et que Camille Desmoulins considérait autrefois comme l'emblème des sept péchés capitaux, le titre de Monseigneur et d'Éminence; puis il a terminé sa harangue par ce trait, dissimulé sous les fleurs : « *Votre Éminence* « craint, *Monseigneur*, que j'achève le tableau de ses mérites, « mais ce serait embarrasser trop longtemps votre modestie et « l'affliger. C'est assez pour moi d'avoir fait éprouver un sen- « timent de crainte à celui qui ne la connut jamais (3). »

Dans son discours, l'abbé Sicard n'avait pas ménagé Mira-beau, l'ancien rival d'éloquence du nouvel académicien. Napo-

(1) *Moniteur* du 27 décembre 1806.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, p. 176, n° 11602.

(3) *Moniteur* du 11 mai 1807.

léon s'en indigne : Il n'est pas du ressort d'une compagnie savante de parler de Mirabeau ; si elle en parle, elle ne doit s'occuper que de son style. Qu'a de commun l'Académie avec la politique ? Elle lui est aussi étrangère que les règles de la littérature à l'art de la guerre (1).

Rien de ce qui paraît dans la presse n'échappe à son attention. Il écrit à Talleyrand : « Qu'est-ce qu'un chef d'escadron « Chipault que le *Journal de l'Empire* dit avoir été présenté à « l'Impératrice comme ayant reçu cinquante-deux blessures « en une seule bataille ? Faites sentir que cela n'a pas de sens « et qu'on ne devrait pas imprimer de telles absurdités sans « conseil (2). » Cinquante-deux blessures en une seule bataille, c'est peut être beaucoup.

Le *Moniteur* du 20 avril 1807 a annoncé le retour en Europe de M. de Chateaubriand. L'illustre écrivain a visité la Grèce, Constantinople, l'Égypte et les ruines de Carthage. Il lui reste à parcourir en Espagne les provinces que la civilisation des Maures a dotées de ses monuments merveilleux. L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* et le *Dernier des Abencerrages* vont consacrer le souvenir de ces excursions. Le voici dans sa patrie. Il s'est rendu propriétaire du *Mercur de France*. Le cœur toujours blessé du meurtre du duc d'Enghien, il y publie un article dont l'éloquence rappelle à la mémoire les pages enflammées de Camille Desmoulins dans le *Vieux Cordelier*. Ici encore, à l'éternel honneur du journalisme, du sein de la servitude, une voix s'élève pour dire au maître tout-puissant que sa gloire est éphémère et que la postérité sera son juge. Faisant l'analyse d'un voyage pittoresque de M. de Laborde en Espagne, le brillant journaliste mêle à sa critique ces lignes courageuses :

« Lorsque dans le silence de l'abjection, on n'entend plus

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XV, p. 231, n° 12612.

(2) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 130, n° 205.

« retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur :
« lorsque tout tremble devant le tyran et qu'il est aussi dan-
« gereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce,
« l'historien paraît chargé de la vengeance des peuples. C'est
« en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Em-
« pire ; il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus et
« déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire
« du maître du monde. »

Et plus loin : « Si le rôle de l'historien est beau, il est sou-
« vent dangereux, mais il est des autels comme celui de
« l'honneur qui, bien qu'abandonnés, réclament encore des
« sacrifices : le Dieu n'est point anéanti parce que le temple
« est désert. Après tout, qu'importent les revers si notre nom,
« prononcé dans la postérité, va faire battre un cœur géné-
« reux deux mille ans après notre mort? »

Cet article, paru au moment où l'Empire était à son apogée, remua l'Europe. Il eut un retentissement considérable ; on le relut avec transport. Dans son éblouissante prospérité, le vainqueur en comprit l'amertume. Chateaubriand croit-il que je suis un imbécile ? Je le ferai sabrer sur les marches des Tuileries, fit-il avec colère. Quelques mois plus tard, *le Mercure* fut confisqué et réuni à *la Décade philosophique*, de tendances diamétralement opposées, l'eau et le feu, et l'auteur du *Génie du christianisme* fut dépouillé de son bien, sans ombre de procès (1).

Laissant percer son ressentiment, Napoléon mandait à M. de Lavalette, le 14 août 1807 : Il est temps que ceux qui ont directement ou indirectement pris part aux affaires des Bourbons se souviennent de l'histoire sainte et de ce que David a fait contre la race d'Achab. Cette observation est bonne aussi pour M. de Chateaubriand et pour sa clique (2).

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, édit. de 1899, t. II, p. 460 ; t. III, p. 2, et Appendice I^{er}, p. 531.

(2) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 100, n^o 162.

Le peintre Girodet avait envoyé à l'Exposition de 1808 un admirable portrait de l'écrivain. Lorsque l'Empereur vint visiter la galerie, M. Denon, le directeur du Musée, crut prudent de reléguer le portrait loin des yeux du public. L'Empereur le réclame, le fait apporter, et après avoir jeté un coup d'œil sur la teinte forte et noire que Girodet avait donnée à son modèle : « Chateaubriand, dit-il, a l'air d'un conspirateur qui « descend par la cheminée », et il passe, continuant sa revue (1).

Éloigné de la France pendant dix mois, son langage à l'égard de la presse ne s'est point adouci. Tout ce que l'on imprime pour éclairer l'opinion est empreint à ses yeux d'un faux esprit. Les rédacteurs de journaux n'ont pas l'air de croire ce qu'ils débitent; mieux vaudrait un ennemi intelligent qu'un ami maladroit (2). Mentir en donnant au mensonge l'accent de la vérité, voilà l'idéal. Est-ce donc si difficile? Le *Journal de l'Empire* a la rage de débiter des nouvelles ridicules de la Russie; il copie toutes les fables que colportent les Anglais sur cette puissance (3). « Je ne sais pas pourquoi il instruit « l'ennemi que le général Dufresse a 2,000 bons soldats « dans l'île d'Aix; cela est fort bête; passe encore s'il avait « quadruplé (4). » La *Gazette de France* n'a pas d'énergie (5); les journaux sont mal dirigés; que cet obscur *Courrier français* dise tant qu'il voudra des injures au *Journal de l'Empire*, mais qu'il n'y mêle pas la dynastie impériale. L'un combat les philosophes, l'autre les défend; qu'ils déraisonnent et se battent, mais sans parler des affaires présentes. Qu'on soit athée comme Lalande, religieux comme Portalis, philosophe comme Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, cela importe peu, dès que l'on est

(1) VILLEMMAIN, *La tribune moderne*, t. I^{er}, p. 162.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, p. 551, n^o 12189.

(3) *Ibid.*, t. XIV, p. 556, n^o 12199.

(4) *Ibid.*, t. XV, p. 69, n^o 12371.

(5) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 92, n^o 148.

fidèle au gouvernement. La première fois que *le Courrier français* parlera des Bourbons, qu'on le supprime. Quant au *Journal de l'Empire*, il pousse l'esprit de parti jusqu'à la persécution. Le temps viendra où ce journal qui est le seul qu'on lit en France, sera confié à des mains plus raisonnables et plus froides (1).

De la menace à l'exécution courte est la distance. La famille Bertin perd son influence sur le journal qu'elle a porté si haut dans l'opinion publique. M. Bertin de Vaux est convié à céder à une personne mieux pensante une partie de sa propriété et la feuille arrachée de ses mains reçoit l'ordre de suivre une voie droite et franche, sans réaction comme sans faiblesse, d'agir et de parler comme l'eût fait un bon serviteur de David à l'égard de la dynastie déchue (2).

Pour lui imprimer une allure plus docile, un homme de lettres spirituel et piquant, renommé par des œuvres de théâtre assez légères, adepte résolu des idées philosophiques (3), Etienne, est appelé à prendre la place de Fiévée à la tête du journal. Un critique éminent, M. Hoffman, y vient renforcer le bataillon des écrivains de mérite qui ont fait sa fortune. Geoffroy et de Feletz, sous une direction moins aimable, lui apportent avec moins d'abandon le tribut de leurs articles et l'on voit parfois le feuilleton et le corps du journal s'adresser des propos malsonnants et se livrer, du rez-de-chaussée à l'étage, de véritables batailles.

Tout ce qui réveille le souvenir de l'ancienne dynastie que les frères Bertin aiment trop au gré de l'Empereur, est proscrit sans miséricorde. *L'Almanach de Gotha* qui continue à faire mention du comte de Lille et des Bourbons reçoit l'ordre de

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XV, p. 49, n° 12285.

(2) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 100, n° 162.

(3) VILLEMMAIN, *La tribune moderne*, t. I^{er}, p. 165

les rayer du nombre des familles princières (1). Le *Publiciste* qui a fait allusion au comte de Lille sans le nommer se voit menacé de perdre son rédacteur s'il récidive (2).

Plus que jamais, le clergé est astreint à la discipline la plus dure. Le courroux de l'Empereur s'est déchaîné de nouveau contre le chef suprême de l'Église ; le prince Eugène doit annoncer au souverain pontife que les prêtres ne sont pas faits pour gouverner ; il y avait des rois avant qu'il y eût des papes ; il convient de rendre à César ce qui appartient à César. Le patriarche de Jérusalem n'agissait pas aussi mal envers Cyrus, ni le pontife de l'époque envers Charlemagne. Il n'est pas juste que les mouches s'attachent au lion pour lui infliger leurs piqures ; elles percent à peine sa peau, mais elles l'irritent (3). En temps et lieu, il fera repentir la cour de Rome de sa mauvaise conduite, mais ce n'est pas le moment.

Faites arrêter, ordonne-t-il à Fouché, Guérard qui a publié dans *le Mercure* un article contre l'Église gallicane, et faites saisir ses papiers. Que toute polémique sur ce point cesse dans les journaux. On ne doit s'occuper de l'Église que dans les sermons (4). Et à Portalis : Rendez-moi compte du *Journal des curés*. Des plaintes s'élèvent contre cette feuille ; elle paraît inspirée du plus mauvais esprit et contraire aux libertés de l'Église gallicane, ainsi qu'aux maximes de Bossuet. Comment peut-elle proclamer des principes si opposés à la saine doctrine (5) ?

A cette époque, les journaux de Naples, reproduits par les feuilles françaises, racontent avec emphase la destruction de la bande d'un brigand fameux, dont l'opéra-comique a pris

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVI, p. 105, n° 13275.

(2) *Ibid.*, t. XVI, p. 94, n° 13261.

(3) *Ibid.*, t. XV, p. 441, n° 12942.

(4) *Ibid.*, t. XV, p. 463, n° 12969.

(5) *Ibid.*, t. XV, p. 497, n° 13032.

possession depuis lors, Fra Diavolo. C'est le colonel Hugo, le père, croyons-nous, du grand poète, qui, par ses manœuvres habiles, a amené la capture du bandit. Son arrestation, sa sentence et son supplice font retentir les échos de la presse(1). Après avoir félicité son frère de ce succès, Napoléon lui écrit : Vos gazettes ne contiennent que des récits de meurtres et d'assassinats; elles servent ainsi la cause de l'ennemi, en faisant croire que tout est en désordre dans le royaume de Naples; défendez qu'on imprime ce qui n'a pas une grande importance (2).

La victoire de Friedland a terminé la guerre et l'entrevue de Tilsitt a porté à son comble la gloire et la puissance de l'Empereur. Créé aux dépens de la Prusse, le royaume de Westphalie est attribué à Jérôme; une ceinture d'États feudataires entoure la France.

De tous côtés, — lit-on dans l'exposé de la situation de l'Empire, présenté au Corps législatif, — au delà des Alpes et des Pyrénées, de la mer du Nord au golfe de Tarente, de l'embouchure de l'Elbe aux sources de l'Inn, la France ne se trouve plus environnée que d'une vaste chaîne de peuples amis que ses armes avaient subjugués, que la sagesse de son chef a rendus à l'indépendance et au bonheur... L'attente d'un grand peuple a été remplie, ses espérances surpassées. Le moment de la prospérité est venu; qui oserait en fixer les limites (3)? — Qui? — Dieu! Déjà dans les brumes qui couvrent l'horizon, son doigt les a tracées. *Mane, thecel, pharès*; si la presse n'était pas condamnée au silence, ces mots se détacheraient en traits de flamme aux yeux du conquérant.

La paix à peine conclue, un nouveau projet d'invasion s'est emparé de son esprit. Asservie à sa politique, l'Espagne est

(1) *Moniteur* des 20 et 25 novembre et 2 décembre 1806.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 526, n° 12244.

(3) *Moniteur* du 29 août 1807.

encore gouvernée par des Bourbons. Elle obéit à ses ordres, mais cela ne suffit plus. Le prince des Asturies a fomenté une insurrection contre son père, jouet docile du prince de la Paix. L'infortuné souverain a signé son abdication, mais Napoléon ne l'a pas reconnue. Après la conquête du Portugal, les troupes françaises se sont infiltrées en Espagne, sous couleur d'empêcher le débarquement de l'ennemi sur les côtes. Attiré à Bayonne et tombé dans le piège qu'on lui tend, le prince des Asturies va être contraint d'abdiquer à son tour. « Je contie nue mes dispositions militaires en Espagne, » écrit Napoléon à Talleyrand ; « cette tragédie, si je ne me trompe, « est au cinquième acte ; le dénouement va paraître. Le roi « de Prusse est un héros auprès du prince des Asturies ; il « n'a pas encore dit un mot, est indifférent à tout, mange « quatre fois par jour et n'a idée de rien (1). C'est un sour- « nois (2). Le prince de la Paix a l'air d'un taureau ; il « ressemble à Daru (3). »

Circonvenu par d'habiles manœuvres, le roi Charles IV a cédé son royaume à son hôte ; le prince des Asturies et l'infant don Carlos sont forcés de suivre son exemple. Le guet-apens a réussi. Le roi Joseph a quitté Naples, la couronne des Espagnes et des Indes est placée sur sa tête. Tout marche en apparence au gré du vainqueur et déjà tout est perdu. Le peuple de Madrid a eu sa révolte, cet accès de fièvre qu'un bon père de famille souhaite à ses fils ; elle a été durement réprimée et noyée dans le sang. Il était impossible sans une leçon sévère de ramener à des idées de raison cette multitude égarée, exprime doctoralement *le Moniteur* (4). A l'annonce de l'abdication arrachée à ses souverains et de l'intronisation

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVII, p. 38, n° 13778.

(2) *Ibid.*, t. XVII, p. 65, n° 13815.

(3) *Ibid.*, t. XVII, p. 49, n° 13797.

(4) *Moniteur* du 11 mai 1808.

d'une autre race, l'Espagne entière s'est soulevée. L'humiliante capitulation de Baylen a mis l'armée du général Dupont au pouvoir des bandes insurgées ; un peuple en révolte inflige le premier un sanglant échec à la puissance colossale qui tient l'Europe dans les chaînes. Le héros n'est plus invincible et les limites de sa prospérité, que défiaient ses paroles orgueilleuses, se dressent en face de lui.

Le *Moniteur* relate encore l'accueil triomphal que le roi Joseph a reçu dans son nouveau royaume (1) et déjà le monarque a dû fuir Madrid et se rapprocher de la frontière ; le Portugal est évacué, l'armée anglaise a pris pied dans la péninsule. Cette plaie saignante restera jusqu'à l'heure suprême attachée aux flancs de l'Empire. Le *Moniteur* attendra plus d'un mois avant d'apprendre ces revers au public.

Dans l'intervalle, le territoire de la France s'est accru des duchés de Parme et de Plaisance, de la Toscane et de la majeure partie des États de l'Église. La ville éternelle est au pouvoir des troupes françaises et le pape reste enfermé dans son palais. « Que la presse se taise sur ces événements ; qu'elle « n'en laisse rien transpirer ! » Le général Miollis reçoit des instructions rigoureuses ; il doit veiller à ce qu'on n'imprime dans les gazettes rien de contraire à la France. Si le gouvernement pontifical tente de publier une proclamation ou un avis quelconque, ses ministres seront arrêtés et envoyés, sous bonne escorte, à Paris ; le libraire dont on utilisera les presses sera pendu. Que de son côté le général n'écrive rien ; qu'il s'empare sans bruit du pouvoir temporel. L'ordre du jour, où l'on déclare que les prêtres ne doivent pas plus commander à des soldats que les femmes, sera inséré dans tous les journaux d'Italie. On éditera à Rome une feuille nouvelle qui aura la

(1) *Moniteur* des 18, 22 et 23 juillet et 7 août 1808.

mission de diriger l'esprit public. Le pape ne doit pas avoir de gardes, puisqu'il en abuse, il faut les lui ôter (1).

Fouché est averti de la leçon à tracer aux journaux ; il doit tenir la main à ce qu'aucun d'eux ne parle des affaires de Rome et d'Espagne avant *le Moniteur* (2). Un article relatif au roi Charles IV a paru dans *la Gazette de France* ; il est fait dans un mauvais esprit ; il est temps qu'on ne s'occupe plus de cette famille ; qu'on y veille (3).

Le Publiciste s'est permis, dans son numéro du 22 septembre, d'agiter des questions théologiques. On doit les laisser aux prédicateurs. Qu'est-ce que cela fait que les prêtres soient mariés ; qu'on ne trouble point l'État par cette bêtise (4). Il a déjà été défendu aux journaux de parler de prêtres, de sermons et de religion. Que la police fasse exécuter les volontés de l'Empereur. Il est contraire aux choses saintes de les compromettre dans des feuilles qui contiennent tant d'inutilités et de mensonges (5). *Le Publiciste* est sur le point d'être supprimé, son rédacteur cède la place à un autre (6).

Le Journal de l'Empire, sous sa direction nouvelle, retombe vite en disgrâce. Étienne est un malveillant et un sot ; Fouché est chargé de le lui dire de la part de l'Empereur ; il se laisse diriger par la clique ; il est influencé par les vieux coquins qui faisaient du journal un brandon de discorde. Il est cause de l'agitation que suscitent en France les affaires de Rome. Qu'on chasse tous les vieux rédacteurs, animés d'un esprit contraire à celui de l'administration. Les affaires de Rome ne regardent aucun journal ; quand il y aura quelque chose à en dire, *le*

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVI, p. 265, n° 13479 ; p. 427, n° 13666 p. 442, n° 13689.

(2) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 194, n° 280.

(3) *Ibid.*, t. I^{er}, p. 199, n° 288.

(4) *Ibid.*, t. I^{er}, p. 245, n° 356.

(5) *Ibid.*, t. I^{er}, p. 180, n° 267.

(6) *Correspondance de Napoléon*, t. XVI, p. 436, n° 13677.

Moniteur le dira (1). Les journaux sont très bêtes et cette bêtise a des inconvénients, parce qu'elle donne de l'importance à des princes qui n'en ont pas (2).

Les feuilles étrangères ne sont pas mieux traitées. Le maréchal Berthier reçoit la mission de supprimer *la Gazette de Bayreuth*, de mettre sa correspondance sous scellés et de retenir le journaliste en prison où l'on doit l'interroger sur ses relations avec les Anglais. Fouché est prié de faire paraître dans les journaux de Hollande et d'Allemagne, et même dans les journaux de l'Empire, des nouvelles dont l'Empereur lui trace le plan et qui ont pour objet de jeter l'alarme en Angleterre par la fausse annonce d'une expédition du roi Joachim en Sicile. Œuvre d'une douzaine d'articles bien combinés dans des feuilles diverses, ceci doit être mené avec art, sembler venir de tous les côtés à la fois et donner l'apparence de la réalité et de la vie à cette expédition imaginaire dont les moindres détails, le lieu de débarquement, le nombre et la qualité des troupes et les noms des généraux doivent être soigneusement indiqués (3).

La presse entière de l'Europe est mise en réquisition pour servir ses projets. Moins elle dira la vérité, mieux cela vaudra. Écrivez au roi d'Espagne, mande-t-il au général Clarke, que l'art de la guerre est d'exagérer ses forces et de déprimer celles de l'ennemi; c'est à tort qu'il exalte celles de l'ennemi et diminue les siennes (4). A l'Empereur seul, on doit la stricte vérité et non des carmagnoles (5). Qu'on mette dans les journaux ce qu'on veut, mais qu'on ne lui cache rien de l'état de ses affaires (6).

(1) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. I^{er}, p. 180, nos 266 et 267.

(2) *Id.*, t. I^{er}, p. 162, n° 241.

(3) *Correspondance de Napoléon*, t. XVIII, p. 17, n° 14493.

(4) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. I^{er}, p. 371, n° 537.

(5) *Correspondance de Napoléon*, t. XIX, p. 395, n° 15711.

(6) *Id.*, t. XIX, p. 418, n° 15745.

La grandeur de cette presse qu'il bâillonne et sa puissante influence ne quittent pas sa pensée. L'année 1809 vient de s'ouvrir; il se trouve en Espagne à la tête de ses troupes; voici un sujet intéressant pour les journaux : que l'on compare la situation de la France en 1709 à l'état prospère de l'Empire un siècle plus tard; cinq ou six bons articles peuvent imprimer à l'opinion une direction excellente; Louis XIV faisait bâtir Versailles, on améliore Paris; il révoquait l'édit de Nantes, on rétablit les autels, on tolère tous les cultes; la France était menacée, envahie, elle est à l'abri de toute attaque; qu'un article se publie tous les mois sous ce titre : *1709 et 1809*. Quel incomparable journaliste que ce maître du monde!

L'Autriche prépare une guerre nouvelle. Sous l'impulsion de l'Empereur, les journaux d'Italie, de Hollande et d'Allemagne lancent contre le cabinet de Vienne leurs traits les plus mordants. Les gazettes de Westphalie, de Mayence et de Strasbourg tournent ses projets en ridicule. Boit-il les eaux du Danube ou celles du Léthé? Si l'Autriche entre en campagne, l'argent prêté par les capitalistes du continent sera perdu. La ville de Trieste a déjà été deux fois conquise; la presse italienne le lui rappelle; conquise une troisième fois, elle se repentira de ses insultes (1). Que le roi Louis fasse courir à la Bourse et répéter par les journaux les bruits les plus hostiles à cette puissance; que *le Publiciste*, *la Gazette de France* et *le Journal de l'Empire* fassent paraître chaque jour un article dénonçant à l'opinion sa conduite et ses armements, afin d'établir qu'elle seule veut la guerre (2). Telle est l'ardente campagne de presse qui précède l'ouverture des hostilités.

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVIII, p. 202, n° 14694; p. 230 et 231, nos 14721, 14722, 14725; p. 259, n° 14771; p. 279, n° 14797.

(2) *Ibid.*, t. XVIII, p. 424, n° 14988.

Sous la main du maître, le journalisme manœuvre comme un régiment.

Les armées sont en présence. « Marchez », a dit Napoléon à ses troupes, « et qu'à votre aspect l'ennemi reconnaisse ses vainqueurs. » La presse enregistre à la hâte ses vibrantes allocutions ; il s'en indigne ; c'est d'après des traductions allemandes qu'elle les relate ; on le fait parler non comme un Français, mais comme un interprète (1).

Voici ses troupes à Vienne et lui-même à Schoenbrunn. Fessler lui a ravi son plus fidèle compagnon d'armes, le maréchal Lannes ; les bulletins de la Grande Armée redisent avec douleur et la mort glorieuse du maréchal et les adieux déchirants de son chef éploré.

Pendant que la journée de Wagram se prépare, le sort du chef de l'Église se décide (2). Le général Miollis reçoit l'ordre d'arrêter, même sous le toit du pape, tous ceux qui ourdissent des complots contre la sûreté des soldats français. L'excommunication de l'Empereur sort des lèvres du pontife. Plus de ménagements envers le pape, a rugi son puissant adversaire ; c'est un fou furieux qu'il faut renfermer ; faites prisonniers le cardinal Pacca et ses adhérents (3). Dépassant ses instructions, le général Miollis porte sur Pie VII une main audacieuse et le fait transférer en France avec une rapidité qui compromet sa vie. Parvenu à Grenoble, on le ramène à Savone. « Pas un mot sur tout ceci », ordonne aussitôt l'Empereur ; « qu'on n'en parle ni en bonne ni en mauvaise part ; les hommes instruits savent que je n'ai pas attaqué Rome, les faux dévots, vous ne les changerez pas. Je suis fâché qu'on ait arrêté le pape, c'est une grande folie ; qu'aucune gazette ne

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XVIII, p. 526, n° 15145.

(2) *Ibid.*, t. XVIII, p. 553, n° 15193.

(3) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 317, n° 459.

« fasse allusion à cet événement (1). » L'évêque de Namur a publié un mandement qui trahit à ses yeux de mauvaises intentions; dans le vertige qui l'a saisi, le despote s'écrie : Je suis théologien autant et plus que les évêques (2)!

Viennent ensuite quelques reproches adressés avec douceur et du bout des lèvres au général Miollis dont le dévouement n'a pas attendu ses ordres. « Ce qui est fait est sans remède, ajoute-t-il; « je ne suis pas moins satisfait de votre zèle. Le « pape ne rentrera jamais à Rome (3). »

Le pape ne rentrera jamais à Rome! Écoutez la réponse du poète au César triomphant :

Non, si puissant qu'on soit, non qu'on rie ou qu'on pleure,
Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure
Ouvrir ta froide main,
O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte,
Spectre toujours masqué qui nous suis côte à côte
Et qu'on nomme demain.

Dieu garde la durée et vous laisse l'espace;
Vous pouvez sur la terre avoir toute la place,
Être aussi grand qu'un front peut l'être sous le ciel :
Sire, vous pouvez prendre, à votre fantaisie,
L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie;
Mais tu ne prendras pas demain à l'Éternel (4)!

Relégué à Savone, l'illustre captif est soumis à un traitement rigoureux. Qu'il fasse ce qui lui plaît, qu'il donne des bénédictions et dise des messes tant qu'il le voudra, mais que l'on exerce sur ses visiteurs une surveillance attentive et qu'on ouvre ses lettres, telles ont été les premières instructions de l'Empereur (5). Puis les chaînes se resserrent : qu'aucun cardinal

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XIX, p. 183, n° 15448; p. 265, n° 15555; *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 329, n° 484.

(2) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 343, n° 501.

(3) *Correspondance de Napoléon*, t. XIX, p. 329, n° 15634.

(4) VICTOR HUGO, *Les chants du crépuscule* : Napoléon II.

(5) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, p. 344, n° 503.

ne l'approche, que l'on fasse des économies sur les sommes destinées à son entretien, plus de carrosses, plus de personnel nombreux, des domestiques français au lieu de ses serviteurs italiens, de perpétuelles arrestations opérées dans son entourage (1) et, enfin, lorsqu'en dépit des obstacles, ses brefs sont parvenus dans les mains de quelques grands vicaires, qu'on l'enferme au besoin dans la citadelle, que personne ne le visite et ne communique avec lui, que des espions le surveillent; les postes de la gendarmerie seront doublés, on suivra ses domestiques, on lui retirera ses scribes, on le réduira à sa propre écriture, on enlèvera ses livres et ses documents et, quelques jours après, on ne lui laissera plus ni plume, ni encre, ni papier, ni aucun moyen d'écrire, et les gens de sa maison seront sequestrés (2).

Ce n'est pas tout. S'adressant aux évêques, l'empereur ira jusqu'à leur dire : Pourquoi le pape ne descend-il pas de la chaire de Saint-Pierre pour la laisser occuper par un homme plus fort de tête et de principes, qui répare les maux répandus par lui sur la chrétienté (3)? Et il fera rechercher par ses savants si l'héritier de Charlemagne n'a pas le droit de déposer l'humble et doux pontife à qui il doit l'éblouissante splendeur de son sacre. Déplorables excès! Fruits mortels de l'esclavage de la presse et de l'écrasement de la conscience humaine! C'est ainsi que de faute en faute, le génie le plus vaste que le monde ait vu naître a couru à sa perte.

Quand le chef vénéré de l'Église ressent à ce point l'effet de sa fureur, de timides journalistes seront-ils épargnés? Un modeste journal de province, *l'Oracle*, de Bruxelles, a parlé

(1) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. I^{er}, p. 353, n^o 514; p. 373, n^o 542; t. II, p. 96, n^o 734; p. 100, n^o 742.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 100, n^o 741; p. 102, n^o 747; p. 108, n^o 756.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 190, n^o 921.

d'un scandale que deux dames allemandes ont provoqué au théâtre d'Aix-la-Chapelle : ordre d'arrêter ces deux dames et de les retenir trois mois en prison ; ordre aussi d'arrêter le rédacteur de *l'Oracle* de Bruxelles (1). *La Gazette de France* a publié des lettres de Berlin qui jettent quelque doute sur la solidité de l'alliance russe ; ordre de mettre en prison pour un mois le rédacteur de cette feuille et d'en nommer un autre à sa place. « La police ne sait plus lire ; elle ne pourvoit à « rien (2). » Un article du *Journal de l'Empire* peut déplaire à la Russie ; il faut que ce M. Etienne soit un grand imbécile (3). Son journal copie les bulletins que font circuler les Anglais ; si un seul rédacteur ne suffit pas, qu'on en nomme deux ou trois pour lire les dépêches et en retrancher tout ce qui peut nuire ; à la première récidive, la feuille disparaîtra (4). Avec un simple commis, on fait chanter en Europe tout ce qu'on veut ; que les journalistes se gardent de ce piège (5). Le *Publiciste* a fait un tableau adouci des moines espagnols ; sa suppression est imminente ; il doit peindre leur férocité, leur ignorance et leur profonde bêtise. Ce sont de vrais garçons bouchers (6). La fêrule, on le voit, ne chôme pas un instant.

La bataille de Wagram a ajouté un fleuron de plus à la couronne de victoires qui ceint le front de l'Empereur. Pendant que la paix se discute, un jeune homme de dix-sept ans, Frédéric Staps, s'est approché de lui à la parade ; son attitude étrange attire l'attention, on le fouille, il est nanti d'un poignard ; sa parole s'exalte ; il a voulu délivrer l'Autriche de la

(1) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 338, n° 494.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 333, n° 486.

(3) *Ibid.*, t. Ier, p. 296, n° 426.

(4) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 348, n° 508.

(5) *Correspondance de Napoléon*, t. XX, p. 80, n° 16076.

(6) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. II, p. 6, n° 574.

présence des Français. Qui vous a poussé à ce crime? lui dit Napoléon. — L'oppression de ma patrie que vous foulez aux pieds. — Si je vous fais grâce, que ferez-vous? — Je recommencrai. Traduit devant une commission militaire, il est fusillé deux jours après. « Que cet incident reste ignoré des journaux », prescrit Napoléon. « S'il transpire, faites courir le bruit que c'est l'œuvre d'un fou (1). » Le sentiment national s'est réveillé; l'Allemagne est lasse de son oppresseur; 1813 n'est plus loin.

Le traité de Vienne cède de nouvelles provinces à la France. Agrandi sans mesure, son territoire va se perdre dans les profondeurs de l'horizon, sous le ciel étoilé de la Grèce, près des flots bleus de l'Adriatique, aux confins de l'Empire ottoman.

Le Corps législatif acclame le vainqueur, qui ouvre ses séances par un discours plein de flamme : « Français, tout ce
« qui voudra s'opposer à vous sera vaincu et soumis; votre
« grandeur s'accroîtra de la haine de vos ennemis; vous avez
« devant vous de longues années de prospérité et de gloire à
« parcourir; vous avez la force et l'énergie de l'Hercule des
« anciens. Lorsque je me montrerai au delà des Pyrénées,
« le léopard épouvanté cherchera l'océan pour éviter la honte,
« la défaite et la mort. Le triomphe de mes armes sera le
« triomphe du génie du bien sur celui du mal, de la modération,
« de l'ordre et de la morale sur la guerre civile, l'anarchie et les passions malfaisantes. Mon amitié et ma
« protection rendront, je l'espère, la tranquillité et le bonheur
« aux peuples des Espagnes (2). »

Et répondant à l'adresse du Corps législatif, il ajoute :

« Avec l'aide de Dieu et le constant amour de mes peuples,
« je surmonterai tout ce qui pourra s'opposer à mes grands

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XIX, p. 572, n° 15935.

(2) *Ibid.*, t. XX, p. 49, n° 16031.

« desseins. Je désire vivre trente ans encore, afin de pouvoir
« servir mes sujets, consolider ce grand Empire et voir toutes
« les prospérités que j'ai conçues embellir la France (1). »

Les actes arbitraires se noient dans le rayonnement de sa gloire. Et cependant, à cette époque déjà, plus encore que les autres, nos provinces sentent toute l'âpreté de cet implacable régime. L'ancienne *Gazette van Gent* s'imprimera désormais en français; par grâce spéciale, il lui est permis de joindre à son texte une traduction flamande (2). La Belgique est animée d'un fâcheux esprit; il faut purger les autorités, faire arrêter les mauvais sujets, transplanter en Bourgogne les personnes suspectes et incorporer dans les régiments sa jeunesse indocile, exprime l'Empereur (3). Des membres de la plus haute noblesse sont mandés à Paris : un d'Oultremont, un de Chasteleer, un de Ribeaucourt, un de Beaufort, un d'Aspremont-Linden reçoivent l'ordre de fixer leur résidence soit dans la capitale, soit en Lorraine ou en Champagne; ils sont appelés deux à deux, et non en masse, afin que la mesure n'ait rien d'extraordinaire. Les Moretus et les van de Werke, d'Anvers, voient conduire l'héritier de leur nom, de gré ou de force, dans les écoles de Saint-Cyr et de la Flèche; tel particulier est menacé de la confiscation de ses biens si ses fils, qui se trouvent en pays ami, à Leipsick et à Francfort, ne sont point ramenés en France et placés dans un lycée (4); tous ceux qui par leurs richesses ou leurs relations peuvent donner de l'ombrage sont tenus de s'établir à Paris et de livrer leurs enfants aux prytanées militaires (5); des béguines d'Anvers sont jetées dans la maison de force de Vilvorde, et les vicaires qui les

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XX, p. 59, n° 16045.

(2) *La Flandre judiciaire*, 1899, p. 336.

(3) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, p. 339, n° 495.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 5, nos 571 et 572.

(5) *Ibid.*, t. Ier, p. 387, n° 560.

dirigent incarcérés à Fenestrelle (1); des pères de famille ayant des filles à marier reçoivent l'avis qu'ils ne peuvent en disposer sans le consentement de l'Empereur dont l'intention est de les unir à des officiers de l'armée, qui se sont distingués dans les batailles (2). Plus tard, les séminaristes de Gand, âgés de plus de dix-huit ans, admis ou non dans les ordres sacrés, seront revêtus d'habits militaires et expédiés à Magdebourg pour y servir comme soldats; leurs supérieurs et leurs maîtres seront enfermés au fort de Joux, et si étroitement gardés que nul ne saura ce qu'ils sont devenus: « Soyez très « ferme contre cette prêtraille, mais sans éclat », écrira l'Empereur à son ministre; « le préfet a eu tort de prendre un « arrêté et de le faire imprimer; qu'avait-il besoin de cela, il « fallait frapper et ne rien dire (3). » Une mesure identique atteindra les chanoines et les séminaristes de Tournai; quelques-uns seront envoyés dans une prison d'État, les autres dans des établissements religieux au cœur de l'ancienne France, et les jeunes lévites à l'armée (4); la décision du jury de Bruxelles qui acquitte le maire d'Anvers et des agents de l'octroi, poursuivis du chef de malversation, sera cassée par le Sénat, toujours prêt à ces complaisances extra-légales, les accusés déclarés innocents seront emprisonnés de nouveau et une cour impériale aura la mission d'en faire prompt justice; tout, jusqu'à la chose jugée, devra céder au despote. Voilà à quel degré d'oppression un peuple peut être réduit lorsque la liberté de la presse lui a été ravie! En face de ces maux dont nos pères furent les victimes, qui oserait porter sur cette liberté une main sacrilège? Le journalisme a du bon; le passé nous le crie.

(1) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. II, p. 48, n° 643.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 86, n° 716.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 278, nos 1068 et 1069.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 284 et 285, nos 1079 et 1080.

Compromis par des manœuvres louches, Fouché a dû quitter la direction de la police : à l'insu de l'Empereur, il a négocié, par l'intermédiaire du financier Ouvrard, la cessation des hostilités avec l'Angleterre. Il reçoit le gouvernement de Rome, mais avant d'en prendre possession, il voit se consommer sa disgrâce ; il détient des papiers qui dévoilent ses fourberies, la menace les lui arrache ; chassé de Paris, il est confiné dans sa sénaterie d'Aix. Un soldat ignorant et brutal, l'instrument aveugle du meurtre du duc d'Enghien, le duc de Rovigo, Savary, le remplace. Exécuteur fidèle des volontés de l'autocrate, il ne connaît que la consigne et, sous sa règle inflexible, la presse verra s'enfoncer dans ses chairs les liens qui la garottent.

A côté d'elle, la pensée jouit encore d'une ombre d'indépendance ; les livres ont échappé jusqu'ici à la censure. A maintes reprises, avec son jugement clair et rapide que le vertige du pouvoir n'a point encore obscurci, Napoléon l'a répudiée. Un timide essai s'en est fait sous le Consulat ; on a prescrit aux libraires de n'exposer un ouvrage en vente que sept jours après l'avoir communiqué à la police, mais les œuvres littéraires et de longue haleine, les travaux scientifiques, les écrits relatifs à l'art et tout ce qui comporte un nombre considérable de volumes, ont été bientôt exceptés de cette mesure (1). Supprimez entièrement la censure des livres, a-t-il mandé dans la suite au prince Eugène, et n'en frappez pas les journaux ; le gouvernement ne doit pas répondre des écrits ; ce système a quelque inconvénient, mais le vague de la liberté de la presse est utile ; sans leur laisser, comme en Angleterre, une liberté indéfinie, on ne doit pas tenir les journaux sous le joug, comme à Vienne ou à Venise ; il est bon, quand la presse

(1) *Correspondance de Napoléon*, t VIII, p. 388, n° 6887 ; p. 421, n° 6949 ; p. 424, n° 6955.

attaque quelque puissance, de pouvoir lui répondre : faites une plainte, on poursuivra devant les tribunaux (1); et plus tard encore, lorsque la police soumettra à son examen une comédie de Colin d'Harleville, avant d'en permettre l'impression, *le Moniteur* condamnera par ordre cet acte arbitraire; il n'existe point de censure en France; la liberté de la pensée est la première conquête du siècle; l'Empereur veut qu'elle soit conservée, publiera-t-il; la licence seule est proscrite; il faudrait un prince faible pour la tolérer; c'est entre les deux extrêmes que réside la liberté de la civilisation (2).

Que nous sommes loin de ce noble langage! De 1808 à 1810, le Conseil d'État délibère sur le commerce des livres; la censure facultative et la censure absolue se partagent les esprits; d'un côté, les philosophes, les anciens constituants, les hommes de plume, les journalistes au repos, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Treilhard, Réal, Berlier, Dubois, Pelet, Defermon, Boulay; de l'autre les sectateurs de la loi la plus dure, l'archichancelier, le ministre de la justice, Molé, Ségur, Portalis, Pasquier, que les excès du terrorisme ont jetés dans le parti de la compression à outrance. « La France entière sera-t-elle réduite au régime des couvents? s'écrie un orateur à propos des cabinets de lecture que l'on a voulu réglementer aussi (3). »

Le décret du 1^{er} février 1810 vient assujettir à des règles draconiennes, empruntées aux âges précédents, l'industrie du libraire et de l'imprimeur : le nombre des imprimeurs de Paris est réduit à soixante; la direction générale de l'imprimerie et de la librairie, créée par ce décret, exerce un contrôle incessant sur ces deux rouages de l'activité littéraire : tout ouvrage

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. X, p. 526, n° 8895; p. 512, n° 8880.

(2) *Moniteur* du 22 janvier 1806.

(3) Locré, *Discussions sur la liberté de la presse*.

doit être déclaré avant l'impression, que le directeur général peut suspendre à son gré; le livre est alors examiné par un censeur et sur son rapport l'autorité commande les changements qu'elle juge utiles; si l'auteur se refuse à les faire, la vente du livre est interdite, les formes sont rompues et les feuilles saisies; chaque auteur peut se soumettre d'avance à pareil examen; les libraires sont brevetés et assermentés; ils doivent justifier de leurs bonne vie et mœurs, de leur attachement à la patrie et au souverain. Sous de légères nuances, c'est la censure absolue ou facultative à la fois, suivant le bon plaisir du gouvernement.

L'expression de la pensée a cessé d'être libre; elle a repris ses anciennes lisières. Sorti des mains des censeurs, le livre n'est point encore à l'abri du péril; la police, à son tour, peut le saisir et le mettre au pilori. L'un des chefs-d'œuvre de M^{me} de Staël : son étude sur l'Allemagne, a reçu l'approbation de la censure, qui ne lui a imposé que de légères corrections, acceptées par l'auteur; Savary s'en empare, le place sous scellés et confisque les volumes prêts à paraître. Cet ouvrage n'est pas français, ose-t-il écrire à cette femme de génie; l'éloge de l'Empereur n'y eût pas trouvé une place digne de lui; l'air de ce pays ne vous convient pas; nous n'en sommes pas réduits à chercher des modèles dans les peuples que vous admirez (1). Retourner à Coppet ou s'embarquer pour l'Amérique, telle est l'alternative qu'on lui offre pour prix de son talent.

Absurdes, puérides ou plates paraissent le plus souvent les observations des censeurs. En voici un exemple : « *L'Égypte* » *tiade*, poème historique par M. l'abbé Aillaud. Le sujet est « la conquête de l'Égypte par Sa Majesté; l'auteur a calqué « son plan sur *la Jérusalem délivrée*; ce n'est point par un « ouvrage si inférieur que Sa Majesté doit être louée; il lui

(1) WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 185.

« faut un Homère » (1). Un Homère! on n'en rencontre pas tous les jours et ce n'est pas la censure qui les crée.

Élu membre de l'Académie française, Chateaubriand, dans le discours de réception qu'il doit prononcer, rappelle avec quelque amertume la conduite de son prédécesseur, Marie-Joseph Chénier, au cours de la Révolution; un ardent éloge de la liberté se mêle à ses paroles; son projet répand l'émoi dans la commission chargée d'en prendre connaissance. On le porte en toute hâte à l'Empereur. Il le bâtonne d'une main furieuse; Chateaubriand se refuse à en écrire un autre; la commission s'oppose à sa réception et le ministre de la police l'exile à Dieppe. Si le discours avait été prononcé, s'écrie Napoléon, j'aurais fait fermer les portes de l'Institut et jeter Chateaubriand dans un cachot pour le reste de sa vie (2). Tel est le sort des littérateurs aux dernières années de l'Empire.

Au yeux de Savary, les journaux n'ont point encore un bâillon suffisant; il reste quelque chose à faire; le maître irrité continue à s'en plaindre; Etienne qui lui a tenu tête, en refusant d'insérer un article dont l'Empereur d'Autriche aurait pu s'offenser, reçoit une admonestation sévère; il a laissé annoncer que Napoléon vient de commander à Vienne la statue de son beau-père, pour l'ériger sans doute sur une place publique de Paris, ajoute l'autocrate; s'il laisse passer encore de telles absurdités, il perdra son emploi; que ne répète-t-il avec les journaux allemands que Napoléon a baisé avec amour la pantoufle de la future impératrice qu'il ne connaissait même pas à cette époque (3)!

Nouvel orage : *le Journal de l'Empire* a parlé avec irrévérence d'un aide de camp de l'empereur de Russie, admis à la

(1) WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 199.

(2) CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, t. III, p. 33.

(3) *Correspondance de Napoléon*, t. XXI, p. 283, n° 17152.

cour, et a paru le tourner en ridicule, en le considérant comme un espion, ce qu'il était en réalité. Etienne est suspendu pour quinze jours et le malheureux Esmenard qui a la surveillance de la presse dans ses attributions est renvoyé des bureaux et exilé à quarante lieues de Paris (1). On informe à nouveau sur les antécédents politiques des frères Bertin ; leur journal n'a-t-il pas été créé avec l'or des Anglais ? S'il en est ainsi, la confiscation, l'exil et le retrait du droit d'imprimer les frapperont sur l'heure ; il serait par trop scandaleux que des intrigants, ennemis de l'État et à la solde de l'étranger, pussent exercer encore quelque influence dans les lettres (2).

Le décret de confiscation ne se fait plus attendre. Le 18 février 1811, le gouvernement met la main sur le journal ; il s'empare de l'imprimerie, du matériel, de la caisse, des papiers et des meubles, sans accorder la moindre indemnité aux victimes de cette odieuse spoliation ; leur propriété leur est ravie, elle est divisée en vingt-quatre parts ; huit sont données à la police, les seize autres se distribuent à des courtisans ou à des hommes de lettres ; Fiévée, l'ancien rédacteur en chef de la feuille proscrite, Réal, Mounier se partagent avec d'autres ses dépouilles ; elles en valent la peine ; *le Journal de l'Empire* rapporte des sommes considérables à ses fondateurs, il produit en 1811 plus de 450,000 francs et près de 500,000 fr. en 1813 ; il compte à cette époque 23,000 abonnés et vend 200 numéros par jour (3). C'est l'abonnement qui donne le plus ; l'annonce est rare et la réclame presque inconnue ; elle commence à poindre en Angleterre : une maison de campagne est à vendre, on en vante le charme et la beauté ; elle n'a que

(1) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. II, p. 123, n° 791 ; p. 124, n° 793.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 79, n° 702.

(3) WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 117 ; *Le livre du centenaire du Journal des Débats*, p. 82.

deux défauts, les roses y sont trop abondantes et les rossignols trop nombreux; les feuilles des roses jonchent les chemins et le chant des rossignols vous réveille avant l'aube.

A cette époque déjà, le titre d'abonné au *Journal des débats* constitue presque une situation sociale, tant cette feuille célèbre s'est acquis de renom par le mérite de ses propriétaires et par l'art exquis qu'y déploient, dans tous les genres, ses habiles écrivains. Un trait de plume et tout est confisqué : le journal n'enregistrera plus à l'avenir que la vérité officielle, telle que l'Empereur l'aura façonnée et la police règnera sans partage dans ses bureaux.

Est-ce assez d'oppression? La presse est-elle suffisamment crucifiée? Non. D'autres journaux de moindre envergure restent encore à l'abri de la main mise du gouvernement : le même régime les attend. La *Gazette de France* a souvent encouru la colère de Napoléon; n'a-t-elle pas osé publier sur l'impératrice Marie-Louise des détails qu'il a trouvés indécents et ridicules (1); elle a parlé d'un serin et d'un petit chien, imaginés par la nigauderie allemande et qui sont déplacés en France; les rédacteurs des journaux sont bien bêtes, tel est l'éternel refrain qui termine chaque antienne (2)! La *Gazette* a rapporté en outre que l'Empereur a promu au grade d'officier un conscrit dont la femme est venue se jeter à ses pieds. Quel comble d'ineptie! Comment a-t-on pu imprimer une absurdité pareille (3)! Il faut que cela cesse.

Paraît alors le décret monstrueux du 17 septembre 1811, qui met la presse entière, réduite à sa plus simple expression, sous le pied du despote. Quatre journaux seulement sont conservés : le *Moniteur*, le *Journal de l'Empire*, la *Gazette de*

(1) *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. II, p. 19, n° 594.

(2) *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXI, p. 294, n° 17171.

(3) *Lettres inédites de Napoléon*, t. II, p. 168, n° 879.

France et le Journal de Paris. Le reste est supprimé ou fondu dans les survivants. Plus de *Publiciste*, plus de *Mercur de France*, plus de *Courrier de l'Europe*, plus de *Journal du soir*, plus de *Journal des curés*; tout a péri! La propriété des journaux maintenus en vie est à la disposition de l'État. « Ils « étaient la proie d'une nuée de déprédateurs, » exprime une note de la police, « et rapportaient peu; leur réorganisation a « permis à Sa Majesté de récompenser un grand nombre de « sujets utiles; elle a doublé le produit que cette branche de « ressources verse dans la caisse du ministère (1). » Un revenu d'un million et demi était enlevé à ses propriétaires légitimes; c'est ce que la police, dans cette même note, appelait consolider la propriété; le mot était exquis.

Tout dans le vaste Empire est réduit au silence; l'heure des grandes catastrophes va sonner. L'honnête roi Louis n'a pu se résoudre à n'être que l'instrument passif des volontés de son frère; prenant à cœur les intérêts de son royaume, il cherche à gagner l'amour de ses sujets; quelle audace et quelle ingratitude! il fuit aux eaux de Tœplitz les impérieuses injonctions du tyran; la couronne lui est arrachée et la Hollande réunie à la France; l'architrésorier Lebrun est chargé de l'assouplir au joug, en noyant dans le sang toute apparence de révolte. Les bouches de l'Ems, du Weser et de l'Elbe ont accru de nouveau ce territoire immense, dont les limites reculent sans cesse sous la poussée du conquérant; Hambourg est devenue terre française et une partie du Hanovre a subi le même sort. Jusqu'aux confins de l'empire des tsars, le continent entier obéit à sa loi.

La presse est anéantie, la pensée est esclave, les sciences et les arts sont tributaires du maître, la France n'est plus qu'un vaste régiment que gouverne une règle de fer; pas une

(1) WEISCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 119.

voix discordante, nul frein, nul conseil de prudence, nul avertissement salutaire : les steppes glacées de la Russie attendent les innombrables légions que le génie dévoyé va lancer à leur conquête.

Tout l'éblouit et le perd. « La Russie est entraînée par la fatalité, » proclame-t-il à ses troupes ; « ses destins doivent s'accomplir ! Ne serions-nous donc plus les soldats d'Austerlitz ? » « Dieu même, » écrit-il à l'empereur Alexandre, « ne peut pas faire que ce qui a été, n'ait pas été ; mais mes oreilles seront toujours ouvertes à des négociations de paix. » Funeste aveuglement ! Cette paix chimérique, que l'oppression des peuples peut seule lui donner, fuira devant ses yeux dans l'immensité des déserts et le rival qu'il défie ne mettra l'épée au fourreau qu'après avoir détruit son Empire. Que les destinées s'accomplissent ! Ses lèvres ont prononcé ces paroles fatidiques.

Le Niémen est franchi et la campagne de Russie est ouverte. Pendant que la Grande Armée se dirige vers Moscou, à la poursuite d'un ennemi qui se dérobe à son approche, la presse exalte ses victoires lointaines et insère servilement les nouvelles vraies ou fausses dont Savary lui fait parvenir le texte. Toutes les gazettes ont le même ton, la même couleur, parce que la grande main de la police s'y fait également sentir et que la même frayeur frappe tous ceux qui y coopèrent, exprime Fiévée (1). Le bureau de l'esprit public dirige tout et dans le but de donner quelque intérêt à des feuilles qu'on ne lit qu'avec défiance ou ennui, il simule des querelles artistiques ou littéraires, susceptibles d'amuser les oisifs et d'occuper les curieux. A la grande joie de Savary, la musique française et la musique italienne se livrent dans les journaux de véhéments combats qui distraient l'attention de la guerre véritable, dont les

(1) WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 111.

péripéties sanglantes se déroulent au loin. Les rôles sont distribués par la police et chacun remplit le sien avec une bonne volonté digne d'éloges (1).

Le pape, dont on a cessé de parler depuis si longtemps, renaît à la lumière. Le *Moniteur* annonce, le 10 juillet 1812, son arrivée à Fontainebleau, où il occupe les appartements mis à sa disposition à l'époque du sacre; les cardinaux ont rendu visite à Sa Sainteté, qui a supporté sans encombre les fatigues du voyage.

Viennent ensuite des récits plus frivoles : une sirène a été aperçue près des côtes d'Angleterre, aux environs d'Exmouth; les sons mélodieux qu'elle exhale rappellent les accords de la harpe éolienne, combinés avec le bruit d'une ondée dans le feuillage; sa tête est ovale, ses traits pleins de douceur, ses mouvements gracieux, et une queue couverte d'écailles larges et brillantes, reluisant au soleil, termine son corps long et mince, aux formes élégantes. Plongeant avec rapidité, elle s'approche des baigneurs, puis disparaît au large. Un médecin, la science est sans pitié, a offert vingt-cinq guinées pour sa capture; il se propose de la disséquer avec le plus grand soin (2).

Telles sont les distractions que la lecture des journaux apporte aux Parisiens, au moment où le vingt-sixième bulletin de la Grande Armée leur apprend l'entrée des Français à Moscou (3). La ville sainte est immense, ses richesses sont sans bornes. Aux chants de victoire, se mêlent toutefois de plus sombres accents; la grande et belle cité n'est plus qu'un monceau de cendres; les trois quarts des maisons et des édifices ont péri. Dieu augmentera nos forces et le méchant laissera ses os dans la terre de Russie, s'est écrié dans une proclamation

(1) WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire*, p. 126.

(2) *Moniteur* du 14 septembre 1812.

(3) *Ibid.*, 1^{er} et 3 octobre 1812.

le gouverneur Rostopchine (1). L'incendie allumé par ses ordres a dévoré la métropole religieuse de l'empire ; le Kremlin seul, où le vainqueur a fixé sa résidence, est resté debout. Des cris de fureur échappent à Napoléon dont ce désastre ruine les desseins. Rostopchine est un sauvage, un barbare, un scélérat ; ses procédés déshonorent une nation.

Voici l'impression que laisse dans son esprit ce sinistre tableau : C'était le spectacle d'une mer de feu ; des montagnes de flammes rouges et tournoyantes comme les vagues s'élançaient tout-à-coup vers un ciel embrasé, et retombaient ensuite dans un océan de feu. C'était le spectacle le plus grand, le plus sublime et le plus terrible que j'aie vu dans ma vie (2).

Les flammes de Moscou, dont les conséquences désastreuses n'ont point encore apparu à tous les yeux, inspirent à un conspirateur peu connu, qu'une prison d'État recèle depuis quatre ans, un projet plein d'audace. Évadé de sa prison, et revêtu d'un uniforme, le général Malet délivre deux autres généraux, prisonniers comme lui, et sa bande grossie de plusieurs bataillons de la garde nationale mobilisée, qu'il a induits en erreur en leur annonçant que l'Empereur est mort et que le Sénat a proclamé la République, se présente au ministère de la police ; elle s'empare de Savary et l'envoie à la Force, où le préfet de police, tombé également entre les mains des rebelles, ne tarde pas à le rejoindre. Le comte Frochot, préfet de la Seine, à qui l'on a mis sous les yeux un billet contenant ces mots : *fruit imperator*, prépare, pour l'installation d'un gouvernement provisoire, les salons de l'hôtel de ville ; mais au moment où le succès semble possible, l'attentat échoue sous la résistance imprévue du général Hullin, commandant de la division de Paris, qui donne l'ordre d'arrêter les conspirateurs et que renverse

(1) *Moniteur* du 4 octobre 1812.

(2) Dr O'MEARA, *Napoléon en exil*, t. I^{er}, p. 181.

un coup de pistolet. Saisi à son tour, le général Malet est tra-
duit devant une commission militaire, en compagnie de ses
complices et de ses dupes, et fusillé avec onze d'entre eux dans
la plaine de Grenelle. Le *Moniteur* annonce le 30 novembre
son jugement et son exécution et les autres journaux en pu-
blient aussitôt la nouvelle. Jamais n'apparut avec autant de
force le péril d'une presse asservie ; un pareil coup de main ne
pouvait se produire qu'au sein d'une nation tenue systémati-
quement à l'écart de la vérité, accoutumée aux mensonges des
journaux et acceptant sans contrôle la mort du souverain et la
proclamation de la République ; jamais l'état précaire du colos-
sal Empire où tout dépendait d'un seul homme ne fut mis à nu
avec une intensité si frappante ; jamais l'extravagance de cette
entreprise insensée qui jetait à huit cents lieues de la capitale
l'Empereur et ses armées, ne se montra dans un jour plus aveu-
glant.

Les signes précurseurs de la catastrophe s'amoncellent dans
le ciel assombri ; Moscou est évacuée et la retraite commence ;
les premiers bulletins toutefois restent rassurants ; ils offrent
encore à l'imagination de riantes perspectives ; l'armée est
dans un pays riche et fertile, comparable aux meilleures
régions de la France et de l'Allemagne ; le temps est superbe,
le soleil resplendit, il répand sa chaleur sur les troupes, elles
se dirigent vers la Dwina, se rapprochant ainsi du but et des
moyens, Saint-Pétersbourg et Wilna.

Éclate alors comme un coup de tonnerre le vingt-neuvième
bulletin, avec ses révélations désespérantes ; l'immensité du
désastre se dévoile dans toute son horreur ; le froid s'est accru,
le thermomètre est descendu à 18 degrés au-dessous de la
glace ; les chevaux périssent chaque nuit par milliers ; 30 mille
ont succombé ; l'artillerie a perdu ses attelages, les pièces
et les munitions sont abandonnées ; plus de cavalerie ; plus
d'artillerie, plus de transports ; les rares officiers ayant con-

servé leur monture font l'office de soldats ; cette escorte sacrée, commandée par le général Grouchy, est sous les ordres du roi de Naples ; elle suit constamment l'Empereur ; jamais la santé de Sa Majesté n'a été meilleure.

La consternation se répand dans Paris et déjà Napoléon est dans ses murs. Il a quitté l'armée avec une hâte vertigineuse ; *le Moniteur* du 19 décembre annonce qu'il a laissé le commandement des troupes au roi de Naples et qu'il voyage incognito sous le nom du duc de Vicence ; au moment où paraît cette nouvelle, l'Empereur, depuis la veille au soir, a repris en personne possession des Tuileries. Les grands corps de l'État lui offrent leurs hommages, et le président du Sénat lui adresse, dans son style plein d'emphase, de nouvelles adulations. « Des soldats timides et lâches, » répond-il d'un ton sévère, « perdent l'indépendance des nations, mais des magis-
« trats pusillanimes détruisent l'empire des lois, les droits
« du trône et l'ordre social lui-même. La plus belle mort
« serait celle d'un soldat qui périt au champ d'honneur, si la
« mort d'un magistrat périssant en défendant le souverain, le
« trône et les lois n'était plus glorieuse encore. »

Abandonné par ses collègues, le comte Frochot est sacrifié et sa révocation apprend à tous les fonctionnaires de l'Empire qu'ils doivent à la dynastie impériale la même fidélité qu'à son fondateur. « Moins on parlera de l'affaire du général Malet, » écrira ensuite Napoléon, « mieux cela voudra ; que la police
« n'y fasse plus allusion, puisque j'ai bien voulu l'oublier (1).

Son génie a fait sortir du sol des armées et, à l'heure où s'ouvre la campagne de 1813, le voici de nouveau, en face de la coalition, à la tête de forces redoutables. Lutzen, Bautzen et Dresde ajoutent de brillants trophées à sa gloire, mais bien-

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XXIV, p. 524, n° 19584.

tôt la fortune l'abandonne, et la sanglante défaite de Leipsick détruit à jamais sa puissance. L'Allemagne entière s'est dressée contre lui ; ses vassaux les plus fidèles, la Saxe, le Wurtemberg et la Bavière, trahissant sa cause, ont grossi les légions ennemies. C'est une nation en masse, soulevée au nom de l'indépendance et de la liberté des peuples, qu'il a devant les yeux. Le lion recule et le Rhin voit les hordes étrangères franchir ses limites. Aucun État ne manque à la curée ; l'Angleterre dans le midi, la Prusse, la Russie et l'Autriche à l'est, ont envahi le sol de l'ancienne France. Un dernier appel aux armes a retenti ; mais l'enthousiasme qui, aux jours brûlants de la Révolution, embrasait tous les cœurs de la fièvre des combats, s'est éteint sous l'oppression et les revers. Avec sa liberté, la presse a perdu son prestige ; on ne la croit plus tant elle a menti par ordre ; à cette heure suprême, elle est sans action sur les âmes.

La haute intelligence de l'Empereur s'en est vite aperçue, mais il est trop tard : On sait, a-t-il dit, que les articles des journaux sont faits sous l'influence de la police ; rédigés dans un bon esprit, ils sont maladroits et nuisent à l'opinion ; c'est vérité et simplicité qu'il faut ; un mot suffit, telle chose est vraie ou ne l'est pas (1). Puis le naturel reprend sur lui son empire : « Les journaux sont rédigés sans esprit. Est-il convenable dans le moment actuel d'aller dire que j'avais peu de monde et que je n'ai vaincu qu'en surprenant l'ennemi, un contre trois ; vous avez perdu la tête à Paris pour dire de pareilles choses, quand moi je proclame partout que j'ai 300,000 hommes et que l'ennemi le croit. Que fait le bureau que j'ai formé pour diriger les journaux ? Lit-il ces articles ? A coups de plume, vous détruisez tout le bien qui résulte de la victoire. Comment faire comprendre tout cela

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 225, n° 19945.

« à des poètes qui cherchent à me flatter et à flatter l'amour-
« propre national, au lieu de chercher à bien faire? Au moins,
« si l'on ne voulait pas crier que nos forces sont immenses, il
« fallait ne rien dire du tout (1). »

Mentir, toujours mentir, tel sera donc, jusqu'à la chute définitive, le lot de la presse sous l'Empire; et cependant, plus que jamais, la vérité s'impose. Dans cette admirable campagne de France, où la rapidité de ses mouvements et ses coups imprévus ont failli tant de fois provoquer la destruction des armées ennemies, l'Empereur sent à tout instant le besoin d'exciter contre les flots de barbares, venus des régions les plus lointaines de la Russie, la haine de l'habitant.

« Il faut, pour animer les esprits, des choses réelles, mande-
« t-il au ministre de la police, et non point des articles en
« prose et en vers. Les cheveux me dressent sur la tête à l'as-
« pect des crimes commis par les ennemis et la police n'en
« dit rien; montrez les femmes outragées, les pillages, les
« vols, les incendies; les officiers russes ont raconté qu'ils
« réduiront Paris en cendres; c'est en redisant tout cela qu'on
« répandra la persuasion dans les âmes; laissez de côté tout
« tableau général, on en rédige comme on veut avec de l'encre
« et du papier. Les faits! les faits dans leur réalité, rien que
« cela (2)! »

Oh! comme il comprend alors les services qu'une presse indépendante et libre, sincère avant tout, aimée et respectée du peuple qu'elle peut soulever à sa voix, est susceptible de rendre à un pays que foule le pied de l'étranger. Il y revient sans cesse. « Ayez soin que tout cela soit mis dans les jour-
« naux et placardé dans les grandes villes. Que le préfet
« atteste des choses qui puissent être lues par l'ennemi, qu'il

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, p. 206, n° 31316.

(2) *Ibid.*, t. XXVII, p. 245, n° 24329.

« affirme que la population redouble d'énergie, qu'elle court
« aux armes, qu'elle ne le laissera jamais pénétrer dans ses
« murs(1). » Et encore : « Les journaux ne sont pas l'histoire !
« On doit toujours faire croire à son ennemi qu'on a des forces
« immenses. Le ministre de l'intérieur est un trembleur. Il a
« une idée folle des hommes ; lui et le ministre de la police
« n'ont pas plus d'idée de la France, que je n'en ai de la
« Chine... Si les Français étaient aussi méprisables qu'ils le
« sont dans l'opinion du ministre, je rougissais moi-même
« d'être Français (2). »

Et enfin : « Je ne veux pas qu'on trompe le public, mais
« que l'on mette la conduite des ennemis sous les yeux de
« tous. Le ministre des cultes doit demander des lettres aux
« évêques, aux chanoines, aux curés ; le ministre de l'intérieur
« aux préfets, aux maires ; le ministre des finances aux fonc-
« tionnaires sous ses ordres ; le grand juge aux procureurs
« impériaux, aux juges, aux juges de paix, aux notaires ; qu'on
« imprime leurs lettres à mesure qu'on les recevra ; chacun
« sentira alors la nécessité de courir à la défense du pays,
« plutôt que de subir de semblables outrages ; mais je ne suis
« plus obéi ; vous avez tous plus d'esprit que moi (3) ! » Et jus-
qu'à la dernière minute, cet appel aux journaux tant décriés,
tant torturés naguère, retentit sur ses lèvres. « Citez les noms
« des victimes ; pourquoi avez-vous la tête si dure, pourquoi
« ne voulez-vous pas me comprendre (4) ? » Inévitable châti-
ment de ces longues années d'oppression ! L'instrument est
faussé ; il ne répond plus à sa voix.

Tout s'écroule ; une marche rapide a ouvert aux alliés
les portes de Paris. Le Sénat, autrefois si souple et si

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, p. 235, n° 21358.

(2) *Ibid.*, t. XXVII, p. 238, n° 21360.

(3) *Ibid.*, t. XXVII, p. 245, n° 21375.

(4) *Ibid.*, t. XXVII, p. 246, n° 21376.

rampant, abandonne sans scrupule le maître qu'il a servi avec tant de bassesse. Qui n'a dans la mémoire le sénatus-consulte honteux qui proclame la déchéance du despote abattu? L'un de ses considérants se détache entre tous : « La liberté de la « presse établie et consacrée comme l'un des droits de la « nation a été constamment soumise par lui à la censure arbitraire de la police et en même temps, il s'est toujours servi « de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits con- « trouvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au des- « potisme et d'outrages envers les gouvernements étrangers. »

Fallait-il attendre sa chute pour s'en apercevoir? Que faisiez-vous donc, commission de la liberté de la presse, et commission de la liberté individuelle, lorsque la censure bâillonnait les écrits, lorsque les prisons d'État regorgeaient de détenus qu'aucun mandat de justice n'y avait placés? Que faisiez-vous lorsque les actes de la plus dure tyrannie se déroulaient sous vos yeux? Vous prodiguiez au héros, alors au faite de la puissance, vos encens, vos hommages et vos vœux; vous ne trouviez pas dans le langage de l'homme d'expressions assez fortes pour exalter par vos louanges ses vertus, sa générosité, sa grandeur! Il tombe et vous êtes les premiers à déverser sur lui l'invective et l'outrage! Il saura vous le dire. Un signe était un ordre pour le Sénat, s'écriera-t-il, en adressant à l'armée sa dernière proclamation; il allait même au delà de ce qu'on lui demandait. Il doit s'attribuer à lui seul les suites de ses flatteries. Il ne rougit pas de parler de libelles publiés contre des gouvernements étrangers; il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein; tant que la fortune s'est montrée fidèle au souverain, aucune plainte sur les abus de pouvoir n'est sortie du Sénat. Si l'Empereur méprisait les hommes, le monde reconnaîtrait aujourd'hui que ce n'est pas sans raison(1).

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, p. 359, n° 21557.

L'abdication est signée; sous les cris de mort d'une populace ivre de haine et de vengeance, l'Empereur déchu a traversé les provinces du midi pour se rendre à l'île d'Elbe. Que laisse-t-il au peuple qu'il a gouverné quatorze ans? Une gloire infinie et une détresse immense. La terre en friche, les fabriques à l'abandon, le commerce anéanti, la plupart des familles privées de leur soutien, les pauvres et les riches unis dans une commune misère, le poids des impôts accablant toutes les têtes, le sang des jeunes générations versé dans tous les champs de bataille du continent, les conquêtes de la Révolution perdues sans retour : tel est le bilan de son règne (1). Fallait-il museler la presse pour en arriver là?

Et cependant, déshérité des droits les plus élémentaires, ce peuple généreux, par l'incompressible expansion des idées, a répandu dans l'Europe, sous le plomb des batailles, les grands principes d'égalité et de justice, mis au jour par la Révolution. Tout semble englouti dans un commun esclavage, tout va renaître et déjà, sous les cendres qui couvrent le sol, germe, avec les moissons futures, la plus splendide floraison dont l'esprit humain puisse s'enorgueillir. La tribune et la presse, en dépit des entraves, vont lancer de nouveau leurs feux sur le monde, en réveillant dans les âmes l'amour de la liberté, assoupi trop longtemps. La Providence réserve parfois de dures épreuves aux nations; elles en sortent souvent fortifiées et grandies, marchant d'un pas plus sûr vers l'idéal de paix et de justice qui rayonne devant elles.

Au moment où j'ai pris la parole pour prononcer ce discours que vous avez écouté avec tant de bienveillance, ma pensée en deuil se reportait avec douleur sur le magistrat d'un mérite si rare et d'une distinction si parfaite dont j'occupe le siège; je

(1) HENRI HOUSSAYE, 1844, liv. I^{er}, chap. I^{er}.

voyais se dessiner devant mes yeux sa douce physionomie, si sereine et si grave. M. l'avocat général Bosch possédait à un degré peu commun les qualités qui commandent l'estime et le respect. L'attachement au devoir, le travail assidu que rien ne décourage, la pénétration et la patience dans la poursuite de la vérité, le désir de ne laisser aucune objection dans l'ombre, une conscience délicate que l'amour de la justice tenait sans cesse en éveil, le sentiment de la grandeur et de la dignité de son état, qui présidait à tous ses actes, ont imprimé à son caractère une noblesse sans égale ; sa parole était élégante et facile, ses conclusions pleines de logique et de feu ; son impartialité le rendait, semble-t-il, plus attentif encore et plus sévère, lorsque ses préférences politiques pouvaient souffrir de sa décision. Procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, jamais on ne le vit fléchir devant les rudes nécessités que le chef d'un parquet important rencontre souvent sur sa route. Il a parcouru avec honneur tous les degrés de la magistrature, laissant à chaque pas l'empreinte d'un homme juste et droit, n'ayant d'autre souci que la passion du bien.

Rappellerai-je ici la bonté de son cœur, la profonde affection qu'il vous portait, sa joie d'être des vôtres, ces relations si courtoises et si sûres, cette égalité d'humeur et cette gaieté souriante qui donnaient tant de charme à vos travaux communs ? Auprès de son cercueil, une voix sympathique entre toutes a su mettre en relief, avec autant de sincérité que d'émotion, ces dons précieux, en rendant un suprême hommage, qui fit couler vos larmes, au collègue que la mort vous a ravi. J'affaiblirais ses paroles en les répétant. Ce regretté collègue fut mon chef autrefois et je garde avec un soin pieux le souvenir reconnaissant de ses prévenances et de sa tendresse.

Commandeur de l'ordre de Léopold, M. l'avocat général Bosch laisse à sa famille le glorieux héritage d'un nom vénéré,

d'une noble et belle carrière consacrée sans repos au triomphe du droit et de la justice. Sa mémoire ne s'éteindra point parmi nous.

Équitable en sa règle uniforme, aveugle et cruelle parfois dans son application, la loi de l'âge nous a infligé d'autres pertes dont nos cœurs restent meurtris. M. le premier président Beckers et M. le conseiller de Paepe, vos gloires les plus pures, si longtemps vos maîtres et vos guides, ne siègent plus parmi nous. Monuments de savoir, de concision et de clarté, leurs arrêts où la doctrine la plus solide développe sans effort ses déductions lumineuses, ont enrichi notre patrimoine. Éloignés de nos travaux, ces collègues bien-aimés nous conservent les trésors de leur science et de leur amitié. La mort seule pourra rompre les liens tout-puissants qui les rattachent à la Cour.

Au nom du roi, nous requérons qu'il vous plaise reprendre vos travaux.
